



CULTURE

Canal Famille devient Vrak.tv
Page B 9

LE MONDE

Deuxième journée d'émeutes à Abidjan
Page B 8



Difficile mise à l'épreuve de la loi antigangs

La défense demandera le rejet des accusations de gangstérisme portées contre huit associés des Rock Machine

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Plus le procès de huit revendeurs de drogue liés au Rock Machine progresse, plus il est incertain que la loi antigangs y subira la véritable mise à l'épreuve attendue par les milieux judiciaire, politique, criminel et policier.

Contre toute attente, la défense a mis un terme hier matin au contre-interrogatoire de Peter Paradis, un ex-membre en règle des Rock Machine devenu délateur. L'avocat Jacques Bouchard demandera au juge de rejeter les accusations de gangstérisme portées contre les anciens hommes de main de M. Paradis. La preuve est insuffisante, selon lui.

Dans la foulée, M^e Bouchard ne contestera pas la légitimité de la loi antigangs au regard de la Charte canadienne des droits et libertés, à moins d'être aculé au pied du mur. «Je ne suis pas un constitutionnaliste, je suis un criminaliste, et je n'ai pas l'intention de me rendre en Cour suprême avec ça», a-t-il dit au nom des avocats représentant les huit accusés.

VOIR PAGE A 10: ANTIGANGS

La pollution poursuit l'UPA

«Après le monde industriel et les municipalités, c'est maintenant à notre tour d'être à l'agenda»

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

En attente de certaines décisions de la part du gouvernement qui pourraient avoir un impact considérable sur la production agricole, Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), affirme la détermination de son organisation d'aller plus vite et aussi rapidement que possible afin de définir des normes administratives en matière de pollution. «Après le monde industriel et les municipalités, c'est maintenant à notre tour d'être à l'agenda», constatait hier le président en cette première journée du 76^e congrès annuel de l'UPA.

Et comment donc. En plus du dossier de la pollution agricole, auquel l'UPA accorde beaucoup d'attention depuis quelques années et qui fait encore l'objet de nombreuses critiques, justifiées ou pas, on observe, dans les médias, un déferlement sans cesse croissant de textes portant sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), les hormones, les antibiotiques, le moratoire de six mois sur les farines carnées en Europe, la vache folle, la demande de boeuf biologique et, pourquoi pas, l'interdiction par des producteurs du Lac-Saint-Jean de laisser circuler des motoneiges touristiques sur leurs terres.

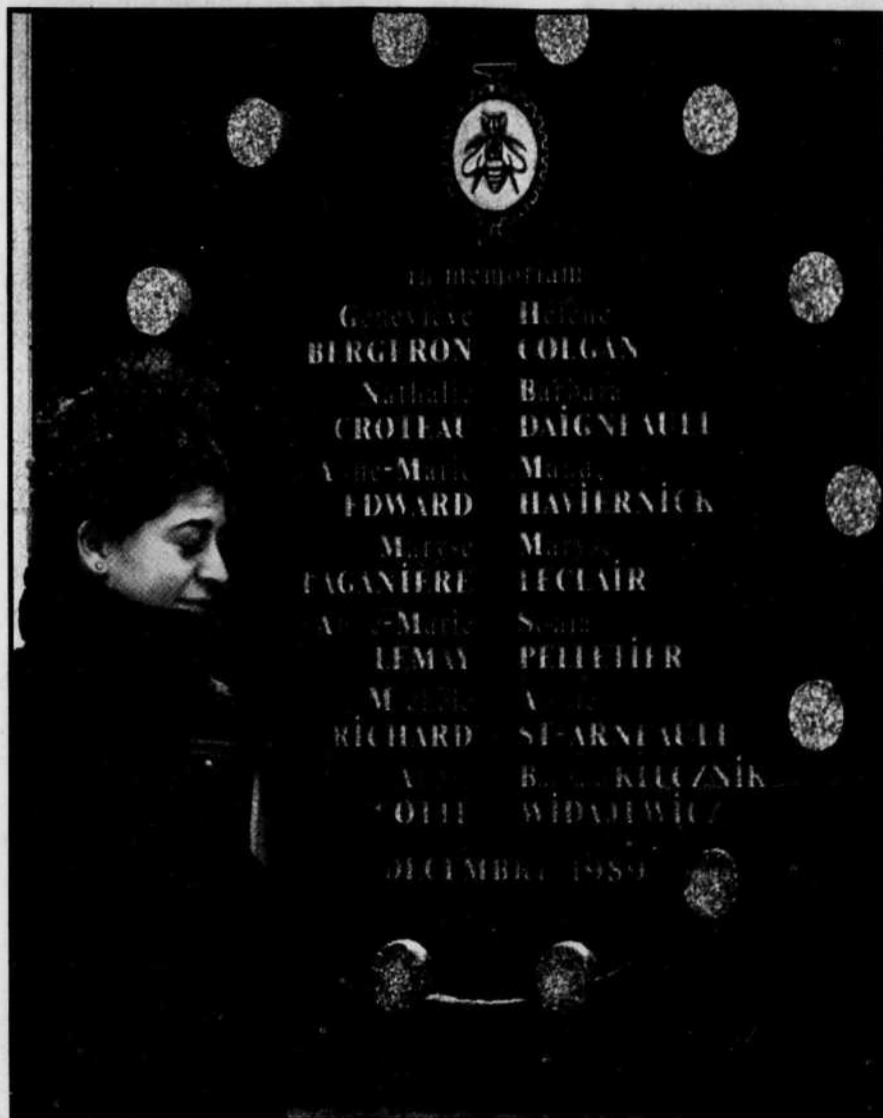
Lors de la seule journée d'hier, M. Pellerin a eu à

VOIR PAGE A 10: UPA

INDEX

7	78313 00066 5	Annances..... B 6	Idées..... A 9
		Bourse..... B 2	Le monde..... B 8
		Avis légaux..... B 7	Les sports..... B 6
		Carrières..... B 4	Mots croisés..... B 5
		Culture..... B 9	Nature..... B 7
		Économie..... B 1	Télévision..... B 9
		Éditorial..... A 8	Météo..... B 7

«Le cran de le dire»



Inaugurée l'an dernier, la place du 6-Décembre est maintenant le symbole de la lutte contre la violence envers les femmes.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Nommer la violence

VALÉRIE DUFOUR
LA DEVOIR

Incontournable, le 6 décembre est devenu l'occasion de se rappeler avec douleur la mort de 14 jeunes étudiantes à l'École polytechnique. Mais plus encore, cette journée est l'occasion de s'interroger de façon plus large sur la violence faite aux femmes. Où en sommes-nous depuis le geste fou de Marc Lépine?

Dimanche après-midi d'automne, haute ville de Québec. Il neige. Une jeune femme sort de chez elle pour aller déblayer sa voiture. Elle ouvre la portière, démarre le moteur. Un jeune inconnu traverse la rue et marche dans sa direction. Elle lui demande ce qu'il veut. Il lui répond en la frappant durement et à plusieurs reprises au visage.

Et il continue sans mot dire. Il cogne, lui casse le nez, le sang coule. Personne ne sait ce qu'elle aurait eu encore à endurer si son genou n'avait pas heurté le klaxon de son auto. Le bruit a chassé l'agres-

seur, qui est reparti en marchant. À ce jour, il n'a toujours pas été appréhendé par la police. Dans la jeune vingtaine, l'individu avait l'air tout ce qu'il y a de plus normal.

Des cas comme celui-ci ne sont pas rares, certains journaux et bulletins de nouvelles en font d'ailleurs leurs choux gras. Tandis que les statistiques canadiennes montrent que la criminalité est à la baisse depuis quelques années, on a pourtant l'impression qu'elle est omniprésente et qu'elle

VOIR PAGE A 10: VIOLENCE



PERSPECTIVES

Restons calmes!

Un peu partout dans le monde occidental, l'école est scrutée, examinée, critiquée. Est-elle toujours pertinente? Comment la moderniser sans jeter le bébé avec l'eau du bain? Comment y retenir les cohortes trop nombreuses qui lui tournent le dos? Ici, les débats se sont cristallisés autour de la réforme des programmes, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle ne fait pas l'unanimité. Mais de là à dire qu'il faut tout balancer, il y a un pas que plusieurs, à commencer par les enseignants, ne veulent pas franchir.



Paule des Rivières

Décembre est à peine arrivé que les enseignants de première et deuxième années sont déjà à bout de souffle, avertit leur représentante syndicale provinciale, Johanne Fortier. Celle-ci suggère au ministère de l'Éducation de dépêcher des renforts qui, un peu comme les chefs de groupe au secondaire, aideraient leurs collègues dans leurs nouvelles tâches de planification et d'évaluation. Ils les aideraient aussi à revoir leurs manières de faire. La Fédération des syndicats d'enseignants (FSE) demande aussi qu'un suivi plus systématique soit assuré dans les écoles de manière à connaître les besoins en formation qui s'imposent.

VOIR PAGE A 10: CALMES

Réunion d'urgence sur la réforme et les bulletins

Legault convoque les représentants des commissions scolaires, des directions d'école et des parents

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Histoire de réagir aux remous causés ces derniers jours par les épineux dossiers de la réforme et des bulletins, le ministre de l'Éducation a convoqué hier une réunion d'urgence qui se tiendra demain à Québec et regroupera les représentants des commissions scolaires, des directions d'école et des parents.

Entre deux signatures de contrat de performance, pressé de questions au sujet d'une réforme qui «épuise» les enseignants et des bulletins qui semblent inquiéter jusqu'au premier ministre Lucien Bouchard, le ministre François Legault a répondu aux protestations des derniers jours, décidant hier de réunir «d'urgence» les principaux acteurs liés à la réforme et à l'évaluation des apprentissages.

«J'ai appelé moi-même [hier] matin le président de la Fédération des commissions scolaires et le président de la Fédération des comités de parents pour leur demander de venir faire le point sur l'implantation de la réforme et aussi sur la situation concernant les bulletins», a confié hier au Devoir le ministre Legault peu après la signature d'un contrat de performance avec l'Université de Sherbrooke.

«Il y a eu de mauvaises interprétations, des propos qui ont été tenus au cours des derniers jours, et puis, je voulais absolument faire le point, a poursuivi le ministre. Nous sommes tous sur la même longueur d'onde mais

VOIR PAGE A 10: RÉUNION

CULTURE

Françoise Bertrand quitte le CRTC

À six mois de la fin de son mandat comme présidente du CRTC, Françoise Bertrand démissionne. Elle se joindra à la firme de communication Secor dès février. Mme Bertrand s'en va au moment où l'organisme régulateur a de très gros dossiers sur la table.

■ À lire en page B 10



Québec 2001

L'état du Québec

2001!

DES TEXTES INÉDITS DE 70 SPÉCIALISTES

FIDES

530 pages • 24,95 \$

L'économie du Québec s'est revirée sur un dix cents.



Il y a cent ans, un certain
Joseph Eugène Roy déposa dix cents
à la Caisse populaire de Lévis.
C'était le début d'un grand
mouvement qui compte aujourd'hui
5 millions de membres et
77 milliards d'actifs. À tous, en cette
grande journée commémorative,
bon centenaire!

Cent ans
Toujours en mouvement



Desjardins

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Souveraineté

Bouchard dit partager l'impatience de Boulerice

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard a accordé son absolution à André Boulerice, qui se plaignait de la faiblesse de la promotion de la souveraineté. Il s'est dit aussi impatient que le député de Sainte-Marie-Sainte-Anne.

Tous les souverainistes jugent que la seule solution viable, c'est la souveraineté. «En même temps, on devient très impatient face à certains événements», a dit M. Bouchard à l'entrée au caucus des députés du Parti québécois en faisant référence aux résultats décevants des élections fédérales. «Je suis en réflexion», a-t-il dit. Les souverainistes ont «essayé beaucoup de choses au cours des dernières années. La souveraineté, ça se fait avec un peuple».

«Nous traversons une période qui n'est pas facile du point de vue du combat souverainiste. Il ne faut pas se décourager pour autant», a dit M. Bouchard, qui a évoqué les lendemains du référendum de 1995 et le gouvernement à Ottawa «qui traite le Québec brutalement, sans aucun ménagement».

Après la sortie d'André Boulerice, les députés péquistes ont fait corps derrière leur gouvernement et M. Bouchard. Une demi-douzaine de députés sont venus contredire André Boulerice, qui présentait une grogne au sein de la députation péquiste à propos du peu d'efforts que déploie le gouvernement pour faire avancer la cause de la souveraineté. «Qui nous empêche de parler de souveraineté?», a lancé la députée de Terrebonne et whip en chef du PQ, Jocelyne Caron. M. Boulerice «semble percevoir des choses, une grogne à l'intérieur de la députation, que, moi, je n'ai pas perçues», a dit Jacques Baril, député d'Arthabaska et ministre délégué aux Transports.

Dans une entrevue qu'il a accordée à Télé-Québec, diffusée lundi soir, M. Boulerice déplorait que le gouvernement Bouchard ne fasse pas suffisamment la promotion de

la souveraineté tandis qu'il est «pris dans une gestion quotidienne de tous ces projets de loi et de ces réformes structurales», comme le projet de fusions municipales. Dans le même souffle, M. Boulerice se disait tenté de quitter la politique ou de siéger comme indépendant si le gouvernement ne mettait pas le cap sur la souveraineté. Revenant sur ses propos, le député a dit hier qu'il ne céderait pas à «la tentation de changer de fauteuil».

Dans une lettre destinée à ses collègues, M. Boulerice, en faisant le bilan de ses 15 ans de vie parlementaire, reprenait le même thème et les mêmes doléances, a révélé le président du caucus des députés du PQ, François Gendron. «M. Boulerice, on le connaît», a dit M. Gendron, et «il a exprimé ses sentiments».

«Le gouvernement du Québec, qui est porteur du projet souverainiste, est également le gouvernement de tous les Québécois», a dit M. Gendron, qui ne perçoit «aucun mal de ventre» chez ses collègues députés.

Se disant aussi impatient que M. Boulerice de réaliser la souveraineté, le vice-premier ministre et député de Verchères, Bernard Landry, a évité de condamner son collègue.

«Les mouvements d'impatience peuvent se sublimer en énergie supplémentaire. M. Boulerice est un des meilleurs combattants de la souveraineté que je connais», a-t-il dit, bon prince. Pour M. Landry, l'action des différents gouvernements péquistes n'a pas nui à la souveraineté, au contraire. «L'efficacité des gouvernements du Parti québécois depuis René Lévesque a crédibilisé la cause souverainiste», a-t-il dit.

Comme Lucien Bouchard l'a fait, M. Landry a reconnu que la sensibilité politique des Québécois à l'égard de la question nationale n'était pas au rendez-vous.

La ministre de la Santé et des Services sociaux et députée de Taillon, Pauline Marois, a pour sa part évoqué la difficulté de trouver «la bonne façon d'aller ressusciter de l'intérêt et une mobilisation» du peuple québécois sur cette question.

Quelque 265 millions de plus injectés dans le réseau de la santé

Marois pare au plus pressé

Il faudrait 200 millions de plus seulement pour effacer les déficits des hôpitaux

Pauline Marois pare au plus pressé en injectant 265 millions dans le réseau de la santé, principalement pour éponger les déficits des hôpitaux, tout en sachant qu'elle ne perd rien pour attendre: c'est dans les services de première ligne que le gouvernement devrait plutôt investir massivement.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a confirmé hier l'injection immédiate de 265 millions dans le réseau de la santé, mais il manque 200 millions pour couvrir les déficits courants des hôpitaux.

Le gouvernement consent 191,7 millions pour couvrir les déficits des hôpitaux liés à un accroissement du volume des services et des coûts supplémentaires pour les médicaments et les fournitures. Cette somme ne comprend pas la couverture des déficits courants des trois centres

hospitaliers universitaires, le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ), le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et le Centre universitaire de santé McGill. Ces trois cas seront traités à part.

En outre, le gouvernement accorde un financement supplémentaire de 15 millions pour les Centres jeunesse, 10,3 millions pour les CLSC, 6,6 millions pour les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et 1,4 million pour les centres de réadaptation. À ces sommes s'ajoutent 40 millions pour le développement des services, surtout pour les soins aux personnes âgées: 23 millions iront

aux CLSC, 12 millions aux CHSLD et cinq millions aux centres de réadaptation.

Pour les hôpitaux, la loi antidéficit continue de s'appliquer. Toutes catégories confondues, 161 des 358 établissements atteignent l'équilibre budgétaire avec l'injection de fonds annoncée hier et 121 présentent un déficit de 2 % ou moins de leurs budgets. Pour 66 autres établissements, le déficit à résorber représente de 2 à 4 % de leur budget de fonctionnement. En tout, ce sont des dépenses de plus de 100 millions que ces hôpitaux doivent résorber.

Les trois centres hospitaliers universitaires, quant à eux, sont aux prises avec des déficits qui atteignent 105 millions à la fin de septembre. Il s'agit de 6,5 % de leur budget de fonctionnement, selon les précisions de Mme Marois. «Ce n'est pas désespéré», a-t-elle dit.

Mais le véritable objectif de la ministre, c'est d'investir dans les

soins de première ligne de façon à diminuer la pression sur les hôpitaux, comme le prévoyait le virage ambulatoire. «Ce que je souhaite, c'est qu'on réinvestisse de façon majeure dans la première ligne», a dit Mme Marois, afin que les personnes âgées qui ont des problèmes cardiaques ou pulmonaires n'aient pas à se présenter à l'urgence et puissent être suivies chez elles par des médecins, des infirmières ou des physiothérapeutes.

Après cette annonce, l'opposition officielle a dénoncé le «manque de planification» dont ferait preuve le gouvernement dans sa gestion de la santé. Les députés libéraux Jacques-Marc Fournier, Nicole Loiselle et Russell Williams ont tiré à boulets rouges sur le gouvernement, signalant que les sommes consenties sont loin de correspondre aux besoins, à hauteur de 250 millions pour les CLSC et de 357 millions pour les centres d'hébergement des personnes âgées.

EN BREF

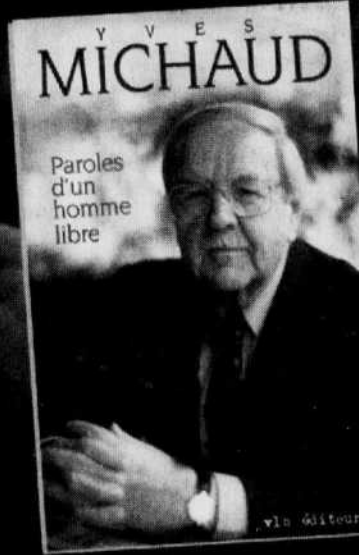
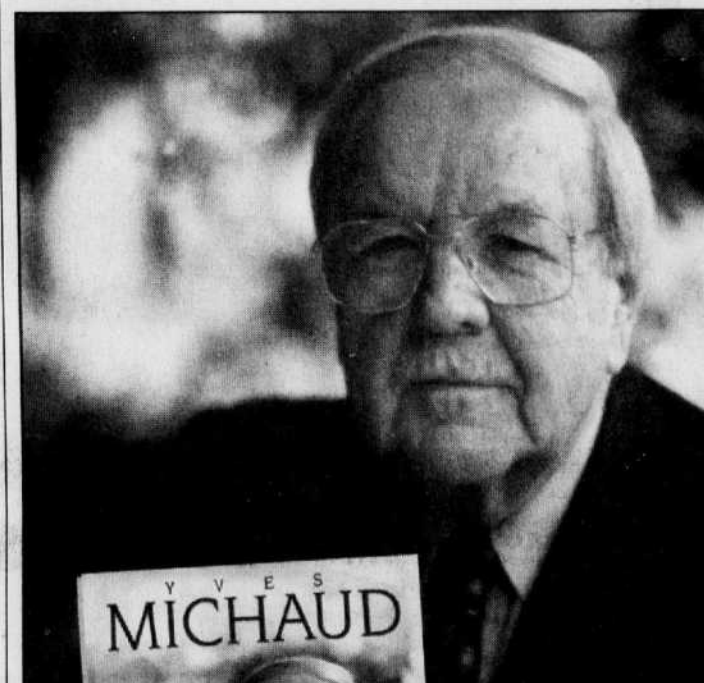
Laval veut qu'on aide les promoteurs immobiliers

(Le Devoir) — Préoccupé par la pénurie de logements locatifs, le conseil municipal de Laval a invité, lundi soir, les gouvernements provincial et fédéral à adopter des mesures fiscales visant à favoriser de nouveaux investissements en ce domaine. Les mesures proposées sont: l'abandon de la taxe sur les logements payée par les propriétaires d'immeubles locatifs, la possibilité pour les petits investisseurs d'être considérés comme de petites entreprises, ainsi que l'exemption de taxe de certains gains sur la vente d'un immeuble locatif lorsqu'ils sont réinvestis dans d'autres logements locatifs. Le taux d'inoccupa-

tion des logements locatifs a atteint un plancher record de 1 % en octobre à Laval.

Le Club Med de Montréal ouvrira en juin

(Le Devoir) — Le deuxième complexe de divertissement et loisir selon la nouvelle conception du Club Med, qui sera inauguré en juin 2001 à Montréal, sera situé sur le site des cinémas Loews. Ces nouvelles installations, après celles de Paris, entraînent des investissements de 20 millions de dollars et devraient procurer de l'emploi à 200 personnes. Le Club Med World de Montréal sera la porte d'entrée de ces clubs nouveau genre en Amérique du Nord.



Nathalie ELLIOTT

Petit code grammatical

Conforme à la nouvelle terminologie.

160 pages - 25,95 \$

LIDEC inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Jacques LAMARCHE

Maurice Richard ALBUM SOUVENIR

Le cadeau idéal pour Noël.

144 pages - 28,00 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

150 ans en 2001

LE YMCA DE MONTRÉAL EST À LA RECHERCHE DE VOS SOUVENIRS

Fouillez dans vos tiroirs ou dans votre mémoire. Vous y dénicheriez sûrement des photos ou des anecdotes de votre expérience au YMCA de Montréal. Comme membre, bénévole ou employé(e), d'hier ou d'aujourd'hui.

Le YMCA de Montréal les compilera pour célébrer en grand son 150^e anniversaire.

Envoyez vos souvenirs à: Claire Rosenberg, 1441, rue Drummond, 5^e étage, Montréal (QC) H3G 1W3. Tel.: (514) 849-5331, poste 215. Téléc.: (514) 849-5863. Courriel: claire.rosenberg@ymca.ca

1851-2001

YMCA MONTRÉAL

25^e année

Exposition d'hiver D'ANTIQUITÉS de Montréal

7-10 décembre 2000

PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Judi	7 décembre	11 h - 21 h
Vendredi	8 décembre	11 h - 21 h
Samedi	9 décembre	11 h - 18 h
Dimanche	10 décembre	11 h - 18 h

Adultes 7,00 \$ • Âge d'or 6,00 \$ • Enfants 1,00 \$

Une réalisation Obsession Antiques Ltée (514) 933-6375

Yves Michaud

Une trentaine de textes essentiels, pour la plupart inédits, sur la politique, la culture et l'économie. Le combat du « Robin des banques » se poursuit...

La passion de la littérature

vib éditeur

www.edvib.com

“Écoutez les clochettes Du temps des fêtes”

En contribuant généreusement à la campagne de financement annuelle de Jeunesse au Soleil, le temps des fêtes pourra vraiment être un peu plus “JOYEUX” pour des milliers de montréalais et leur enfants.

Jeunesse au Soleil / une lueur d'espoir

Campagne de financement annuelle Veuillez émettre votre chèque ou mandat à: Jeunesse au Soleil, 4251 rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2W 1V6. Tél.: (514) 842-6822

NOM _____ ADRESSE _____

NOM DE LA COMPAGNIE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____

Ci-joint la somme de _____ \$ Chèque Mandat MasterCard Visa

Nom du titulaire _____

Numéro de carte _____

Date d'expiration (m/à) _____

Signature _____

Merci de votre appui. Cette annonce est une grâceuseté d'un ami. Vos dons sont déductibles du revenu aux fins de l'impôt, vous recevrez un accusé de réception.

Jeunesse au Soleil Sun Youth

• LES ACTUALITÉS •

Le casse-tête de Jean Chrétien

Un remaniement en deux temps

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a hérité non seulement d'une majorité accrue le 27 novembre dernier mais aussi d'un nouveau casse-tête. Comment former un nouveau cabinet qui ménage les susceptibilités, respecte l'équilibre régional et fasse place à du sang neuf?

Personne n'a encore la réponse, mais la chose fait jaser dans les officines ministérielles. Les scénarios se multiplient, mais dans tous les cas, on ne prévoit aucun mouvement avant le 13 décembre, jour de la première réunion du caucus et du party de Noël du Parti libéral du Canada. On veut célébrer la victoire sans mine basse ni commémorations de députés mécontents.

Dans l'entourage de plusieurs ministres, on prédit un remaniement mineur avant les Fêtes pour ensuite laisser quelques mois au premier ministre afin qu'il évalue la performance de ses recrues et les intentions futures de ses ministres.

Cette marge de manœuvre lui permettrait aussi de compléter l'examen d'un projet suggéré à la suite du scandale sur la gestion des subventions au ministère du Développement des ressources humaines. Il s'agirait de démanteler l'éléphantine ministère pour donner naissance à deux nouveaux ministères.

Au bureau du premier ministre, on soutient qu'aucune décision n'a encore été prise et que, si on optait pour cette solution, on ne serait pas prêt à aller de l'avant d'ici Noël.

A ce scénario s'ajoute celui, encore flou, de la création, à partir de segments des ministères de l'Industrie et du Patrimoine, d'un nouveau ministère responsable du secteur des communications et des technologies de l'information. Ces propositions auraient l'avantage de créer de nouveaux postes et de permettre la promotion de recrues, d'où les hypothèses d'un remaniement en deux temps. Sur le mode mineur en décembre et sur le mode majeur dans un ou plusieurs mois.

Autrement, des rétrogradations ou l'ajout de postes de secrétaire d'Etat seraient nécessaires pour accommoder les nouveaux venus car seulement deux membres mineurs du cabinet ont été défaits le 27 novembre, soit le secrétaire d'Etat pour l'Asie-Pacifique, Raymond Chan, et le ministre d'Etat pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Bernard Boudreau.

Il y a quand même quelques certitudes immédiates. On sait que le ministre des Finances, Paul Martin, veut rester à son poste, et le premier ministre a répété plusieurs fois qu'il respecterait ses vœux. Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, délogé de l'Industrie pour faire place à Brian Tobin, aurait fait savoir à son personnel qu'il pensait conserver ses nouvelles fonctions. M. Tobin ne devrait pas bouger lui non plus puisqu'il avait fait de sa nomination une condition à son retour sur la scène fédérale.

Le ministre de la Santé, Allan Rock, a fait savoir qu'il voulait changer d'air. Il serait pressenti pour prendre la direction de Patrimoine Canada. Sheila Copps, en revanche, n'aurait pas d'objection à changer de poste avec M. Rock.

Le premier ministre doit aussi tenir compte de la représentation de chaque région. Au Québec, où les libéraux ont obtenu 10 ou 11 sièges de plus, des ajustements s'imposent. Les libéraux ont déjà sept ministres ou secrétaires d'Etat, dont six sur l'île de Montréal. Aucun n'est menacé et seul le ministre du Revenu, Martin Cauchon, est parfois mentionné comme candidat pour diriger le ministère de la Justice en remplacement d'Anne McLellan.

Deux nouveaux venus sont considérés ministrables, soit les deux anciens ministres provinciaux Georges Farrah, qui a enlevé l'est du Québec, et Serge Maril, qui a défait le bloquiste Daniel Turp dans Beauharnois-Salaberry. Certains s'attendent à voir le développement régional confié à M. Farrah. Le cas de M. Maril est plus délicat, son comté étant voisin de celui de Denis Paradis, un député qui attend son tour depuis sept ans.

En Ontario, où on se plaint de ne diriger aucun des plus importants ministères à vocation économique, on s'attend à voir l'ancien économiste en chef de la Banque Royale, John McCallum, faire son entrée au cabinet à titre de secrétaire d'Etat aux Institutions financières — ce qui rend Jim Peterson nerveux, confie une source — ou à titre de ministre du Revenu.

Dans l'Atlantique, un seul hic: la Nouvelle-Écosse, qui a perdu, avec M. Boudreau, son seul ministre. Les libéraux y ont toutefois remporté quatre sièges et on prédit une promotion pour Geoff Regan.

Dans l'Ouest, aucun des ministres réélus n'est menacé. Par contre, on dit qu'Anne McLellan voudrait quitter le ministère de la Justice pour un poste qui suscite moins de controverse dans sa région. Son nom est souvent mentionné pour diriger un des ministères qui naîtraient de la scission du DRH. Une promotion est toutefois attendue en Colombie-Britannique, où le juriste émérite Stephen Owen l'a remporté. Au Manitoba, la retraite de Lloyd Axworthy laisse supposer la promotion de Reg Alcock, à qui on pourrait confier la responsabilité du développement régional dans l'Ouest.

Gare aux polluants organiques persistants



SHAUN BEST REUTERS

DEUX JEUNES INUITS s'amuse à Iqaluit, dans le nord du Québec, sur cette photo prise en mars 1999. Le peuple inuit est celui qui a le plus haut niveau de polluants organiques persistants (POP) dans le corps, et ce, même s'il ne vit pas à proximité de ces polluants. Décidés à enrayer les problèmes liés aux POP, les représentants de 116 pays sont présentement en réunion à Johannesburg, en Afrique du Sud. Hier, on a convenu de ne pas interdire le DDT (dichloro-diphényl-trichloréthane) car plusieurs pays en développement en dépendent pour combattre le paludisme, aussi appelé malaria. Cette maladie tue plus de un million de personnes par an dans le monde, dont une majorité d'enfants. Le DDT est utilisé comme pesticide.

Hudson se défend en Cour suprême contre des épandeurs de pesticides

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

La Cour suprême du Canada entendra ce matin les plaidoyers des épandeurs de pesticides «cosmétiques» qui contestent dans une cause type attendue dans tout le Canada la légalité d'un règlement de la municipalité de Hudson, en banlieue de Montréal.

Cette dernière avait interdit en 1991 l'usage de pesticides à des fins d'entretien des parterres, limitant l'usage de ces toxiques utilitaires aux seuls cas d'épidémie d'insectes ou de plantes qui mettent en cause la sécurité des humains. Ce jugement fera non seulement jurisprudence, il déterminera aussi si les villes peuvent interdire par exemple pour interdire de laisser des voitures au ralenti pendant de longues périodes ou sur l'usage de la cigarette.

La Cour supérieure du Québec a validé le règle-

ment municipal de Hudson en 1993, une décision maintenue par la Cour d'appel du Québec en 1998. Deux épandeurs commerciaux, Chemlawn, aujourd'hui connu comme Greenspace Services Ltd, et Spraytech en ont appelé de ces jugements devant la Cour suprême, qui s'est saisie de l'affaire.

Les épandeurs commerciaux soutiennent qu'une municipalité n'a pas le droit d'interdire l'activité d'un commerce nanti d'une licence de fonctionnement provinciale et qui utilise des pesticides homologués par le gouvernement fédéral. Les restrictions imposées aux épandages par Hudson et une trentaine de municipalités québécoises et ontariennes constituent, à leur avis, des restrictions injustifiées et illégales dans les champs de compétence d'autres gouvernements.

Les municipalités rétorquent qu'elles ont un mandat clair en matière de sécurité publique et d'environnement dans la mesure où elles se contentent de baliser

une pratique autorisée par d'autres autorités.

Hudson interdit l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques: l'usage est restreint aux cas de nécessité seulement. D'autres villes ont édicté des règles limitant les arrosages à certains jours, à certaines périodes de l'année, etc. Le Québec, qui bat la marche dans ce domaine, a souvent été perçu comme un phénomène bizarre au Canada anglais. Mais les barrières sautent et Halifax, par exemple, annonçait au printemps qu'elle bannira les pesticides à des fins cosmétiques en 2003.

Si les villes gagnent leur bataille, des centaines d'autres suivront. Si elles perdent ce pouvoir, citoyens et écologistes devront se tourner vers Ottawa, où un comité des Communes a recommandé une interdiction pure et simple des pesticides à des fins cosmétiques et le non-renouvellement de toutes les homologations valides, ce qui ferait disparaître cette classe de toxiques d'ici cinq ans.

Opposition à une demande d'agrandissement

Le dépotoir a trop d'appétit au goût des citoyens de Berthier

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Le Regroupement vert de Berthier (RVB) s'oppose à tout nouvel agrandissement du mégasite d'enfouissement de Berthier, propriété des Entreprises Berthier inc. (EBI), qui voudrait obtenir, dit-il, un dézouage de 114 nouveaux hectares, soit l'équivalent des deux tiers de la surface actuellement consacrée aux déchets, pour intensifier l'importation de déchets dans cette MRC.

Ce groupe de citoyens, engagés dans la surveillance du site depuis plus d'une décennie, a appris que le site berthelois avait demandé à la MRC de Joliette de s'agrandir sur son territoire, ce qui fait que les Berthelois n'auraient aucun mot à dire dans l'aménagement qui serait requis au schéma d'aménagement jolietain. La municipalité de Berthier et la plupart des membres du RVB se retrouvent en effet dans la MRC d'Autray. Ils ne seront donc pas consultés par Joliette, qui pourrait bien, soutient la direction du groupe environnemental, trouver fort avantageux de pouvoir compter sur un grand trou à la limite de son territoire tout en laissant aux citoyens de Berthier les problèmes d'odeurs et de contamination de l'eau qu'ils appréhendent.

Selon le porte-parole du Regroupement vert de Berthier, Jean Coulombe, le site actuel pourrait constituer le prototype de ce que la nouvelle réglementation provinciale veut interdire avec les nouvelles normes.

Le site d'EBI, poursuit-il, est implanté dans un milieu sablonneux, ce qui en fait un site dit «d'atténuation». En jargon moins technique, c'est un site poreux qui laisse filer par le fond les lixiviats ou les jus de déchets. Un

rapport du ministère de l'Environnement de 1993 (PEARLES) indique qu'*«un panache de contamination est présent dans l'eau souterraine et se déplace vers la rivière Saint-Joseph»*, laquelle coule à quelques kilomètres du Saint-Laurent. Juste en amont du lac Saint-Pierre, désormais classé au patrimoine mondial de la nature... Le ministère de l'Environnement a exigé que les déchets soient maintenant enfouis à au moins 60 centimètres au-dessus de la nappe souterraine, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le mégasite de Berthier reçoit officiellement un quart de million de tonnes de déchets par an en plus de recevoir des boues de fosses sceptiques dans des lagunes. Les citoyens estiment qu'il en reçoit plutôt un million de tonnes, soit le neuvième de tous les déchets de la province, toutes catégories. Ils en veulent pour preuve une bande vidéo qu'ils ont tournée en continu pendant une semaine et qui leur a permis de dénombrier le passage de 1000 camions à déchets.

La nouvelle loi sur les déchets est totalement inefficace, disent-ils. La régionalisation, censément la priorité du nouveau système, est à leur avis un mythe politique et médiatique: la MRC d'Autray ne génère que 5 % des déchets de ce site. Tout le reste vient de Montréal, sans d'ailleurs que les citoyens touchés aient leur mot à dire dans un système présumément axé sur la consultation et la participation...

Quatre municipalités riveraines du site se sont opposées à un ancien agrandissement qui nécessitait une modification au schéma d'aménagement. Ce dernier a été modifié malgré l'opposition, exprimée lors d'un référendum, de 90 % des citoyens de Sainte-Genève-de-Berthier.

Une nouvelle souche découverte

Rage: des experts sonnent l'alarme

PRESSE CANADIENNE

Fredericton, N.-B. — Une nouvelle souche du virus de la rage a été identifiée au Nouveau-Brunswick. Des experts de la santé et de la faune ont aussitôt sonné l'alarme, disant craindre qu'elle s'étende rapidement à travers les Maritimes. Les animaux domestiques, tout comme leurs maîtres, pourraient être menacés par la maladie.

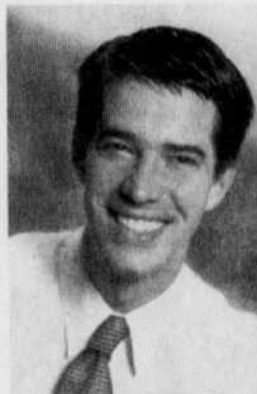
St. Stephen, une ville située au sud du Nouveau-Brunswick, à la frontière du Maine, est le point d'entrée de la souche mortelle de la rage des rats laveurs dans les provinces atlantiques, qui se répand lentement vers le nord, le long de la côte est des États-Unis.

Des mouffettes et des rats laveurs enrages ont été observés à St. Stephen depuis quelques semaines, dont une mouffette morte retrouvée près d'une école primaire et un raton laveur qui s'était aventuré dans un commerce local.

Jusqu'à présent, le virus n'a touché aucun animal domestique et aucun humain, mais on l'a identifié dans neuf rats laveurs et mouffettes. La ville a réclamé l'aide du gouvernement provincial.

Les autorités provinciales responsables de la santé avaient retracé la rage chez des rats laveurs au Maine, mais elles ont été surprises de voir la maladie apparaître aussi rapidement à St. Stephen. Le président du comité du Nouveau-Brunswick sur la rage, Mark Allen, a dit craindre que le virus ne se propage à d'autres parties de la province et de la région.

Le Nouveau-Brunswick est la deuxième province à signaler des cas de rage chez des rats laveurs. Le virus est apparu pour la première fois en Ontario l'an dernier, dans la région de Brockville.



En tant que bénévole, vous savez ce que signifie le verbe *donner*: donner son amour, donner son temps, donner ses énergies, se donner. Et si, pour une fois, c'était vous qui receviez... le prix Hommage bénévolat-Québec?

J'invite toutes les personnes bénévoles et tous les organismes bénévoles à poser leur

candidature à l'occasion de cette quatrième édition du prix Hommage bénévolat-Québec. Je souhaite également que nous profitons de l'Année internationale des bénévoles 2001 pour faire rayonner le bénévolat non seulement dans chacune de nos régions, mais également au-delà des frontières du Québec!

André Boisclair
André Boisclair

MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE



Quatrième édition 2001
Hommage Bénévolat-Québec

VOUS AVEZ JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2001 POUR POSER VOTRE CANDIDATURE.
Le prix Hommage bénévolat-Québec veut rendre hommage aux bénévoles pour l'apport social et la générosité dont ils font preuve envers leurs concitoyennes et leurs concitoyens. Décerné dans les 17 régions administratives du Québec, le prix comporte les catégories « Bénévole », « Organisme » et, une nouveauté cette année, le prix Claude-Masson, remis à des jeunes de 18 à 30 ans dans la catégorie « Jeune Bénévole ». Une quatrième catégorie, « Bénévole international », s'ajoute exceptionnellement en cette année internationale des bénévoles.

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature ou pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec l'un des organismes suivants :

SECRETARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC

Région de Québec : (418) 646-9270
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Télécopieur : (418) 644-5795
Courrier électronique : saca@saca.gouv.qc.ca
Internet : http://www.saca.gouv.qc.ca

FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC

Région de Montréal : (514) 843-6312
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 715-7515
Télécopieur : (514) 843-6485
Courrier électronique : fcabq@cam.org
Internet : http://www.cam.org/fcabq/

LES ACTUALITÉS

Les suites du scrutin du 27 novembre

Buzz Hargrove demande des audiences nationales sur l'avenir du NPD

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le mouton noir du Nouveau Parti démocratique, le président du puissant syndicat des travailleurs de l'automobile, Buzz Hargrove, somme le parti de mener dès janvier une grande réflexion sur son orientation s'il veut rester pertinent sur la scène politique fédérale.

Dans la foulée des résultats électoraux de lundi dernier, M. Hargrove a en effet décidé d'écrire à la chef Alexa McDonough pour qu'elle mette en branle un processus national de réalignement du NPD. La lettre devait être mise à la poste hier soir ou ce matin.

Joint en soirée, M. Hargrove a expliqué qu'il demande à Mme McDonough «qu'elle mette sur pied dès le début de l'année un comité d'action pour tenir immédiatement des audiences à travers le pays auprès des militants néo-démocrates, des membres du parti, le public en général et le mouvement syndical sur le genre de parti que nous voulons être à l'avenir et le genre de parti que les Canadiens recherchent».

Il s'agit ainsi de la dernière sortie fracassante de M. Hargrove, qui a un poids certain dans les cercles néo-démocrates. Le syndicat qu'il dirige, qui compte environ 240 000 membres, finance le parti à même des cotisations prélevées auprès des travailleurs. M. Hargrove a plusieurs fois critiqué le NPD pour ne pas s'en tenir à une stricte obédience de gauche. Juste avant les élections, il avait déploré que le parti promette à la fois

de réinvestir dans les programmes sociaux et de diminuer les impôts, arguant que «les gens ne nous croient pas».

M. Hargrove a déjà mis en doute le leadership de Mme McDonough mais refusait de réclamer sa tête hier. «Nous devons d'abord définir qui nous sommes, où nous voulons aller, et ensuite nous déciderons par qui nous voulons être dirigés.»

Selon M. Hargrove, les résultats des élections du 27 novembre ont été source de «soulagement et de frustration». Soulagement parce que le parti a réussi, avec 13 sièges, à conserver son statut de parti officiel à la Chambre des communes. Mais frustration parce que le parti n'est pas parvenu à égaler sa marque de 1997 (21 députés) et se bat encore pour sa survie.

«Le problème, c'est que le parti ne reconnaît pas [qu'il y a une crise]. [...] Nous vivons une crise majeure, mais les gens ont tendance à blâmer les médias, à blâmer tout le monde sauf les vrais responsables, et ils n'essaient pas de trouver une solution.»

Selon lui, le NPD a mené une campagne électorale «molle» qui, en mettant trop l'accent sur la santé alors que le gouvernement avait déjà signé une entente avec les provinces, ne lui a pas permis d'attaquer Jean Chrétien. «On aurait dû proposer la nationalisation complète de Pétro-Canada, donne-t-il en exemple. Les compagnies pétrolières doublent leurs profits pendant que les gens se font voler. On aurait dû remettre en question les raisonnements traditionnels en demandant qui possède les ressources de ce pays.»

Le leader syndical ne veut remettre en question le leadership d'Alexa McDonough

Succession de Robert Perreault

Yves Michaud a une longueur d'avance dans Mercier

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La course à l'investiture péquiste dans la circonscription de Mercier place en tête Yves Michaud, candidat pressenti à la succession du député-ministre Robert Perreault.

Comme l'a appris *Le Devoir*, l'équipe qui soutient M. Michaud, soit la quasi-totalité des membres de l'exécutif local, a vendu 176 cartes de membre contre 156 pour Pierre Tadros et seulement 33 pour Bruno Viens. Ce dernier chiffre étonne compte tenu de la grande notoriété de M. Viens, ancien président de Montréal-Centre connu pour ses positions tranchées sur les questions linguistiques et de souveraineté.

La vente de cartes permettant à leurs titulaires de participer au vote lors de l'assemblée d'investiture du 4 mars prochain s'est terminée lundi. Il reste toutefois un bassin de 175 cartes à renouveler. Ces membres bénéficieraient eux aussi du droit de vote. Forteresse du Parti québécois depuis 1976, la circonscription de Mercier compte actuellement 400 membres en règle.

Même si le nombre de cartes vendues par un candidat et son équipe ne donne aucune garantie de victoire, cela demeure un indicateur significatif de l'ampleur de la bataille à mener. De ce point de vue, Yves Michaud a une longueur d'avance. C'est d'autant plus vrai qu'il a bénéficié ces derniers jours d'un certain battage médiatique

avec la sortie de son livre *Paroles d'un homme libre*, un recueil de textes au style satirique, inspirés par les événements de l'actualité des dernières années.

A 70 ans, M. Michaud fera connaître sa décision finale la semaine prochaine. De son propre aveu, s'il décidait de plonger de nouveau en politique active, ce ne serait pas pour faire carrière mais pour mener la bataille d'une vie: la défense du français. «On ne veut pas servir de marchepied aux ambitieux», avait récemment tranché le président de l'exécutif péquiste, André Reny.

Chose certaine, les adversaires de M. Michaud mènent campagne sans l'appui de l'association locale. Pierre Tadros, un jeune chargé de projets de l'UQAM, s'identifie à l'ai-

le progressiste au sein du Parti québécois qui se désole d'une certaine absence des idées social-démocrates dans sa formation politique.

Quant à Bruno Viens, il a déjà, à 36 ans, une longue carrière de militant de souverainiste pur et dur derrière lui. Au lendemain des élections fédérales, M. Viens ne s'attendait pas du faible taux de participation. «Lorsqu'on refuse de faire de la souveraineté un enjeu, il n'est pas étonnant que les souverainistes n'aillent pas voter. [...] Il faut revoir le message, la stratégie, s'il y en a une. Ça fait de nombreuses années que le projet n'est plus à l'avant-scène. On ne peut pas vendre ou expliquer le projet souverainiste en remettant continuellement la faute sur l'adversaire», a-t-il expliqué au *Devoir*.

Votre magasin de cadeaux

<p>dessus de table</p> <p>SOUPIÈRE 59⁹⁵</p>  <p>porcelaine</p>	<p>argenterie</p> <p>PLAT DE SERVICE CAVIAR/VODKA ARGENT PLAQUÉ 129⁹⁵</p>  <p>cadeaux</p>	<p>cadeaux</p> <p>ENSEMBLE À CAFÉ prix sugg. 80⁰⁰ notre prix 39⁹⁵</p>  <p>cadeaux</p>
<p>porcelaine</p> <p>NORITAKE ALSATIA prix sugg 154⁰⁰ notre prix 76⁹⁵</p>  <p>Assiette creuse gratuite valeur 41⁰⁰</p> <p>cadres</p>	<p>cadeaux</p> <p>VOTIVE ORREFORS prix sugg 56⁰⁰ notre prix 27⁹⁵</p>  <p>cristal</p>	<p>cadeaux</p> <p>CARAFE notre prix 89⁹⁵</p>  <p>cadeaux</p>
<p>cadres</p> <p>CADRES ASSORTIS cristal, bois, étain, argent de 12⁹⁵ à 199⁹⁵</p>  <p>articles maison</p>	<p>articles maison</p> <p>DA VINCI CETONA Italie à partir de 23⁹⁵</p>  <p>articles maison</p>	<p>articles maison</p> <p>COLLECTION DE BOLS ORIENTAUX • 6 PIÈCES 89⁹⁵</p>  <p>articles maison</p>
<p>50% de rabais</p> <p>AMBRY HOME (ENSEMBLE DE 3) COUTEAUX DE CHEF TREMPÉES GARANTIE À VIE prix sugg. 160⁰⁰ notre prix 79⁹⁵</p>  <p>articles maison</p>	<p>plus de 50% de rabais</p> <p>AMBRY HOME CAST-DELUXE BATTERIE DE CUISINE (9 PIÈCES) GARANTIE À VIE prix sugg. 800⁰⁰ notre prix 349⁹⁵</p>  <p>articles maison</p>	<p>KITCHEN AID MÉLANGEUR À PIED (CHROMÉ) prix sugg. 699⁰⁰ Notre prix 599⁹⁵</p> <p>Coupon boni pour poêle de 8" en prime</p>  <p>articles maison</p>



LINEN CHEST


DECOR D'ÉPOQUE

«Le supercentre de la mode maison»

gratuit Service à domicile 331-5260 **Centre Rockland 341-7810** **Place Portobello Brossard 671-2202** **Les Galeries Laval 681-9090** **La Cathédrale (centre-ville) 282-9525**

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas !

Garantie
SANS CONDITIONS
CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %



JACQUES-BOUCHARD

Le français dans la publicité 2001
www.prixjacques-bouchard.qc.ca

La publicité a-t-elle une langue?

Inscrivez-vous au 4^e concours de la qualité du français dans la création publicitaire au Québec.

5 catégories : radio, télévision, imprimé, Internet et slogan

Date limite d'inscription : le 31 janvier 2001

Remise des prix au Spectrum de Montréal le 21 mars 2001

Pour en savoir davantage :
www.prixjacques-bouchard.qc.ca
(514) 873-6565

Québec Office de la langue française

• LES ACTUALITÉS •

Fusions municipales

Saint-Bruno est un cas particulier, plaide son maire

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Abolument convaincue d'avoir été mêlée par erreur à un projet de fusion qui ne la concerne en rien, la municipalité de Saint-Bruno, sur la rive sud, espère encore que ses arguments trouveront l'oreille du gouvernement malgré le tonnerre de protestations de toutes les autres villes qui se disent dans la même situation.

«Je pense que nous avons vraiment de bons arguments», a répété avec conviction Marcel Dulude, maire de la municipalité de 24 000 habitants. «Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'autres villes dans notre situation. [...] Ce serait une injustice terrible de faire ça à Saint-Bruno.»

Accompagné de conseillers municipaux et de fonctionnaires, le maire Dulude a une fois de plus présenté hier sa position aux journalistes avant de la répéter aujourd'hui au gouvernement en commission parlementaire. Sa ville n'a rien à voir avec les sept autres municipalités auxquelles on veut la fusionner, a-t-il rappelé. Depuis vingt ans, en effet, toutes les ententes de partage de revenus et de services se sont faites avec les municipalités de la deuxième couronne et non pas avec celles de la première. Cette réalité socioéconomique a même été reconnue par le gouvernement lorsqu'il a récemment redessiné les frontières des commissions scolaires et rattaché Saint-Bruno à la MRC de La Vallée-du-Richelieu plutôt qu'à celle de Champlain, comme le projet de loi 170 voudrait maintenant le faire.

Saint-Bruno tient tellement à ses liens privilégiés développés au fil des ans qu'en «désespoir de cause» ses citoyens se sont récemment dits prêts par référendum à céder à la future grande ville de Longueuil les 5 % de son territoire où se trouvent une partie de son parc industriel mais surtout son grand centre commercial des Pro-

menades Saint-Bruno, qui suscite l'envie dans la région. Le transfert ne se ferait toutefois qu'en échange de «compensations très importantes», avertit Marcel Dulude, qui pourraient prendre la forme d'un montant forfaitaire réparti sur dix ans ou d'un pourcentage des revenus fiscaux. «On ne fera pas une vente de feu.»

Mais tout serait tellement mieux si l'on n'avait pas à se rendre à cette dernière extrémité, dit-on à Saint-Bruno. Le transfert des fameuses 5 % de territoire, dont la valeur foncière s'élève à 300 millions, n'enrichira de toute façon pas tellement la nouvelle ville de Longueuil, dont la richesse foncière approchera les 15 milliards. De plus, il pénalisera gravement la MRC de La Vallée-du-Richelieu, dont le schéma d'aménagement a été développé en fonction de revenus fiscaux de trois millions générés annuellement par le centre commercial.

Les villes ne pourront refiler leurs dettes aux agglomérations

Seuls les équipements régionaux pourront faire l'objet d'un partage

Louise Harel modifiera son projet de loi en conséquence

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La décision de la ministre des Affaires municipales est sans équivoque: Louise Harel modifiera le libellé de son projet de loi sur les fusions afin qu'il soit clair que les déficits et les surplus des villes nouvelles ne puissent être partagés avec leurs arrondissements. Hier, en marge de la commission parlementaire sur les regroupements municipaux, la ministre Harel a déclaré qu'elle allait «resserrer la rédaction des dispositions du projet de loi [170] à l'effet de dire le plus clairement possible que les déficits — autant les déficits accumulés que les déficits actuels — et les surplus ne se partagent pas».

En outre, les actifs et les passifs reliés à des équipements régionaux pourront, sous décision des nouveaux conseils municipaux, être

partagés. Cela signifie qu'advenant l'implantation de l'usine Mosel Vitelic à Sainte-Anne-de-Bellevue, par exemple, le conseil de la future métropole pourra faire payer par toutes les entités qui la composent les frais afférents aux équipements qui seront nécessaires à l'entreprise taéwanaise. La ministre a ajouté que le comité de transition qui sera mis sur pied dès l'adoption de son projet de loi, probablement vers le 20 décembre, aura pour mandat «de préparer un état du partage des actifs et des passifs quant aux infrastructures et aux équipements». Ces propos ont fait suite au dévoilement des intentions du directeur général de la Ville de Montréal, Guy Coulombe, visant à refiler une partie de la dette de sa municipalité aux arrondissements qui y seront greffés en janvier 2002.

Par ailleurs, la FTQ, le premier ministre Lucien Bouchard et la ministre du Travail, Diane Le-

mieux, ont réfuté les allégations de l'opposition selon lesquelles le gouvernement et la centrale syndicale auraient signé un pacte de non-agression en juin dernier. Selon le PLQ, à la suite d'une «rencontre au sommet» entre Québec et la FTQ, le gouvernement aurait accepté d'assouplir certaines dispositions du projet de loi 170 ayant trait aux relations de travail.

En chambre, le premier ministre a affirmé ne pas avoir «de souvenir précis» d'une telle rencontre. Lors de sa première réponse, M. Bouchard n'a pas nié avoir signé un tel pacte, mais lorsque le député Ouhmet est revenu à la charge, le premier ministre a soutenu que «n'importe qui qui a entendu ma réponse sait qu'il n'y a pas eu de "deal", au contraire». Il a précisé avoir bel et bien rencontré M. Massé il y a quelques semaines mais a ajouté que le sujet principal était la Communauté métropolitaine de Mont-

réal et non le projet de loi 170 sur les fusions.

Par ailleurs, la région de Québec a été à l'honneur devant la commission parlementaire sur les fusions hier. Les douze maires de banlieue, qui s'opposent aux fusions, ont réitéré leur scepticisme devant les économies d'échelle et les baisses de taxes promises. Ils souhaitent que le projet de loi soit écarté puisqu'ils jugent d'emblée insuffisant tout amendement que la ministre pourrait y apporter.

Pour sa part, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, accorde «un appui inconditionnel au projet de loi 170». Il rejette le terme «fusion» utilisé à gauche et à droite pour lui préférer celui de «réforme» «puisque nous remettons en question toutes les villes, y compris l'actuelle ville de Québec». Pour «bâtir la ville nouvelle», M. L'Allier en a appelé à la collaboration de tous les élus de la région.

Des photos prises par une sonde de la NASA

Des couches de sédiments repérées sur Mars

Les formations actuelles peuvent s'expliquer par d'anciens grands lacs

PAUL RECER
ASSOCIATED PRESS

Washington — De nouvelles photos d'une sonde de la NASA font apparaître des dépôts sédimentaires sur Mars, signe que la planète rouge a pu abriter autrefois de grands lacs et présenter ainsi des conditions propices à l'apparition de la vie.

Les clichés réalisés par Mars Global Surveyor révèlent d'importants dépôts sédimentaires. Pour Kenneth Edgett, coauteur d'une étude sur les photos publiée dans la revue *Science*, l'eau est certainement à l'origine de ces formations, même si l'on n'est pas exclu qu'elles soient apparues sous l'effet du vent ou d'une activité volcanique.

Michael Malin, principal auteur de l'étude, estime que «la régularité des couches est difficile à créer» sans la présence d'eau. Selon lui, les photos permettent de penser que l'eau a pu remplir des cratères creusés par des impacts d'astéroïdes il y a 3,5 milliards d'années. «Je pense qu'il y avait beaucoup de lacs» sur Mars. «Dans certains endroits cela a peut-être pu former de petites mers.» Les chercheurs n'ont toutefois trouvé au-

cune preuve géologique de l'existence passée d'océans, précise-t-il.

Les couches de sédiments représentent des lieux de recherche privilégiés pour trouver d'éventuelles traces d'une vie passée, selon Michael Malin. Sur Terre, les roches sédimentaires sont souvent riches en fossiles.

Mais les experts ne sont pas tous convaincus. Alan Treiman et des confrères de l'Institut planétaire et lunaire de Houston estiment que l'interprétation de MM. Malin et Edgett est incorrecte. Selon Alan Treiman, on connaissait déjà l'existence de couches sédimentaires sur Mars et les nouvelles photos n'aident pas vraiment à mieux comprendre comment elles ont pu se former.

Toutefois, pour William Schopf, directeur du Centre pour l'étude de l'évolution et de l'origine de la vie de l'Université de Californie, l'étude conforte la théorie d'une Mars plus humide, plus chaude et donc potentiellement plus propice à l'apparition de la vie il y a des milliards d'années. S'il y a eu des lacs, «cela rend plus plausible» la possibilité que la vie ait pu apparaître sur la planète rouge. Toutefois le seul moyen d'en être sûr est d'aller sur place et de ramener des échantillons, dit-il.



REUTERS-NASA

Les photos prises par la sonde Mars Global Surveyor montrent des couches sédimentaires très régulières qui sont difficiles à réaliser sans la présence d'eau. Des scientifiques estiment que Mars pourrait encore abriter de l'eau sous forme de glace souterraine.

Solde
DE
COMPLETS
ET
VESTONS SPORT

JUSQU'À

1/3

DE RABAIS

DORMEUIL

BAUMLER

TOMBOLINI

BRUNO

ST-HILAIRE

ROY ROBSON

JACK VICTOR

RETOUCHES GRATUITES

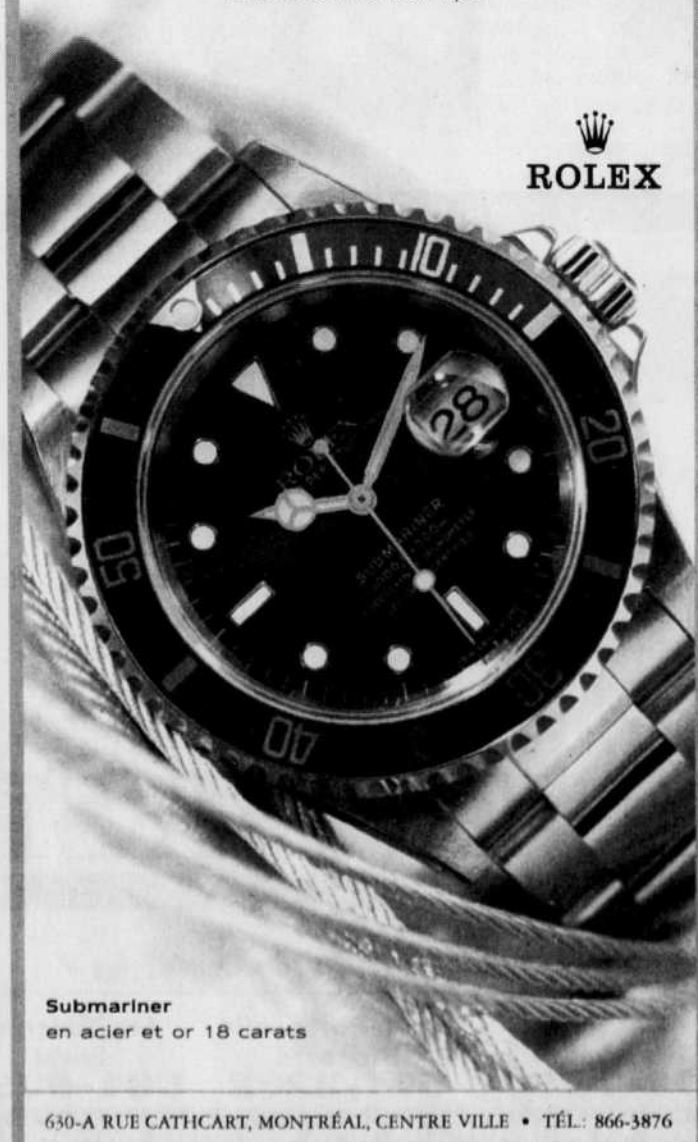
OGILVY
monsieur

REZ-DE-CHAUSÉE

1307, RUE STE-CATHERINE O.
(ANGLE DE LA MONTAGNE)
MONTREAL
TEL.: (514) 845-4742

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique



Submariner
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTREAL, CENTRE VILLE • TEL.: 866-3876

Financement des universités

Les deux premiers contrats de performance sont signés

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Les deux premiers d'une série de 18 contrats de performance ont été signés hier entre les universités de Montréal et de Sherbrooke et le ministre de l'Éducation, François Legault. Si les deux établissements ont reçu une partie de la manne qu'on leur avait promise, les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de réussite et de gestion efficace seront, au cours des deux prochaines années, soumis à un examen qui assurera ou non l'octroi des sommes suivantes.

Le contrat de performance, un «outil moderne de dialogue avec les universités», comme l'a défini le ministre de l'Éducation visiblement satisfait hier, a en effet une durée de vie de trois ans au cours de laquelle un suivi des objectifs sera assuré.

«Le financement pour la première année était conditionnel à la signature des contrats de performance, mais si les objectifs ne sont pas suivis au cours des deux prochaines années, les sommes seront retenues», a précisé M. Legault hier, peu après la signature de la première entente, à l'Université de Montréal.

Dans certains cas, toutefois, il sera difficile de mesurer des objectifs dont l'atteinte a été fixée non pas en 2001, en 2002, voire en 2003 mais plutôt en 2007! Alors que Sherbrooke se donne pour

objectif d'augmenter son taux de diplomation à 80 % d'ici 2007 (il est actuellement à 74,6 %), l'Université de Montréal vise le même taux de 80 % (aujourd'hui à 74 %), mais pour 2008, des objectifs fixés aussi loin dans le temps en raison de la «cohorte d'étudiants», expliquait-on hier. «C'est acceptable de bénéficier d'un certain nombre d'années pour changer le taux de diplomation», a défendu le ministre.

Pour améliorer sa performance, l'UdeM prévoit en outre de «hausser les exigences à l'entrée et les cotes R minimales lorsqu'il s'avère que celles-ci sont manifestement trop basses dans certains programmes», lit-on dans l'«entente de réinvestissement 2000-03», une mesure qui ne touchera «peut-être que 250 étudiants par année», juge le recteur Robert

Lacroix. «Si on réalise dans le temps et le passé que des étudiants qui avaient moins que telle cote R échouaient systématiquement au premier trimestre, il faut leur dire: "Vous n'avez pas la préparation pour entrer dans ce programme-là, on ne vous accepte pas parce que vous allez vous casser le nez."»

À l'Université de Sherbrooke, où on remet en question la viabilité d'une douzaine de programmes en plus de promettre d'avoir à l'œil, dans la mesure où les conventions collectives le permettront, la tâche professorale, le recteur Pierre Reid affirme que la restriction des exigences à l'entrée n'a pas été incluse au contrat de performance tout simplement parce qu'elle avait déjà été effectuée auparavant dans la majeure partie des programmes.

EN BREF

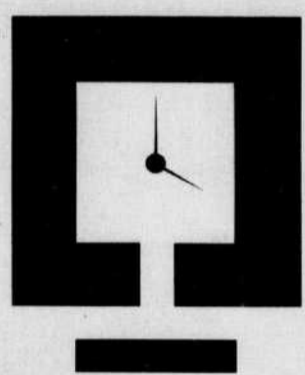
Une autre exécution

(AP) — Un homme condamné pour le viol et le meurtre d'une fillette de sept ans devait être exécuté hier soir par injection létale dans la prison de Huntsville, devenant ainsi le 38^e condamné à mort à être exécuté cette année dans l'État du Texas. Deux autres condamnés doivent être exécutés cette semaine

et seront les derniers de l'année, ce qui portera le total de l'an 2000 à 40 exécutions. Il s'agit d'un record, selon Michael Radelet, titulaire de la chaire de sociologie à l'Université de Floride et concepteur d'une base de données sur les exécutions aux États-Unis. L'exécution d'au moins sept condamnés à mort est prévue pour 2001 au Texas, dont trois en janvier. Le gouverneur du Texas est le gouverneur républicain George W. Bush.

Ce soir

16 h à 23 h*



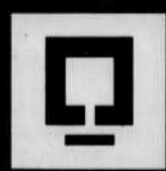
Porto à l'achat de 100 \$**
Champagne à l'achat de 200 \$**

gratuits

On vous invite.

Faites vos réserves du temps des fêtes.

Le plaisir de donner



Le plaisir de recevoir

SAQ

18+

La modération
à l'heure du vin
Educ'Alcool



www.saq.com

* L'offre se termine à 21 h dans les centres commerciaux et peut prendre fin plus tôt dans certaines autres succursales. ** Les marques de bouteilles de 750 mL de portos ou de champagnes sont pré-sélectionnées par la SAQ. Comptoirs de vins en vrac et SAQ Dépôt participent à la promotion. Agences SAQ et titulaires de permis exclus. Ne peut s'appliquer sur les chèques-cadeaux. Les achats ne sont pas cumulatifs. Offre valable par tranches d'achat de 100 \$ ou 200 \$ (après l'application de tous les rabais). L'offre pourrait varier selon les disponibilités des produits.

É D I T O R I A L

Le PLQ
et le bilinguisme

En s'opposant à une modification de la loi 101 qui restreint l'établissement de nouveaux arrondissements bilingues à Montréal, les députés libéraux s'affichent en faveur du bilinguisme institutionnel et heurtent les intérêts de la majorité québécoise de langue française.

L'île de Montréal compte 15 municipalités qui sont reconnues officiellement bilingues. Le projet de loi sur les fusions municipales prévoit de regrouper ces 15 municipalités en neuf arrondissements qui conserveront ce statut.

Le statut bilingue était octroyé depuis 1977 à toute municipalité dont la majorité de la population parle «une langue autre que le français». En créant des arrondissements bilingues à l'intérieur de la future ville unifiée de Montréal, Québec étend à des quartiers de la ville un privilège autrefois réservé aux municipalités. Le gouvernement le fait dans le respect de droits acquis pour la communauté historique de langue anglaise du Québec.

Or, si la Charte de la langue française n'était pas amendée, deux autres arrondissements, ceux du centre-ville et de Notre-Dame-de-Grâce-Côte-des-Neiges, auraient obtenu le statut bilingue à leur tour, non pas parce qu'y vit une majorité d'Anglo-Québécois mais bien parce qu'en additionnant les anglophones aux allophones, on obtient une majorité qui parle «une langue autre que le français».

En unifiant les villes de l'île de Montréal, Québec crée une seule ville «de langue française», précise la loi. Il aurait été paradoxal que la même loi ait pour effet d'augmenter le nombre de quartiers bilingues par rapport à la situation actuelle.

La ministre responsable de la langue, Louise Beaudoin, a donc présenté le projet de loi 171 pour modifier la Charte de la langue française afin que le critère pour permettre à une ville ou à un arrondissement d'obtenir le statut bilingue ne soit plus la majorité de la population parlant «une langue autre que le français» mais plutôt la majorité de la population de «langue maternelle anglaise».

Le critère de la langue maternelle, plutôt que celui de la langue d'usage à la maison, s'apparente au critère retenu par la loi 101 pour déterminer si un enfant a le droit de fréquenter l'école anglaise au Québec: que l'un des deux parents ait fréquenté l'école anglaise au Canada lorsqu'il était enfant.

Cette modification corrige en fait une anomalie et elle le fait dans le respect de l'économie générale de la Charte de la langue française. Celle-ci reconnaît des droits à une minorité historique tout en appliquant un régime linguistique qui incite les immigrants à employer le français comme langue d'usage public.

S'opposer à cette modification, comme le font les députés libéraux à l'Assemblée nationale, c'est remettre en question ce principe qui veut que les institutions publiques québécoises favorisent l'intégration des immigrants à la majorité de langue française. C'est reculer. C'est, en fait, promouvoir le bilinguisme institutionnel à Montréal. C'est nuire au progrès du français.

Il est difficile de comprendre que le parti politique dont était issu le gouvernement qui, en 1974, sous Robert Bourassa, a fait adopter la loi 22 déclarant le français seule langue officielle au Québec veuille ainsi revenir en arrière.

Il est vrai que les privilèges octroyés aux arrondissements bilingues sont peu nombreux et que, de toute manière, les citoyens de langue anglaise pourront obtenir dans la nouvelle ville, comme les Montréalais peuvent le faire aujourd'hui, des services et des formulaires dans leur langue. Mais certains privilèges ont des effets symboliques importants. Est-ce la même chose, par exemple, pour un immigrant, de s'établir dans l'arrondissement NDG ou dans le *borough* NDG?

mvenne@ledevoir.ca

Tragédie africaine

Autrefois citée en exemple pour avoir instauré des rapports harmonieux entre les communautés religieuses, voilà que la Côte-d'Ivoire est en train de passer de l'autre côté du miroir, le côté sombre. En déniait à Alassane Ouattara, leader du Rassemblement des républicains (RPR), le droit de se présenter aux élections législatives du 10 décembre prochain, le nouvel homme fort du régime, Laurent Gbagbo, chef de file du Front populaire ivoirien (FPI), a encouragé un redoublement de l'exacerbation des tensions entre musulmans et chrétiens.

Après avoir écarté Ouattara des présidentielles tenues le 22 octobre dernier, Gbagbo a creusé plus en profondeur la route suivie par ses deux prédécesseurs, soit instrumentaliser les singularités ethniques afin de satisfaire une volonté de puissance qui dépasse l'entendement. Plutôt que d'écouter Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, Thabo Mbeki, président de l'Afrique du Sud, ainsi que Gnassingbe Eyadema, président du Togo et président en titre de l'OUA, qui tous demandaient aux autorités ivoiriennes d'organiser un nouveau scrutin en élaguant, au préalable, tous les articles de la Constitution qui sacralisent le droit du sang aux dépens du droit de la terre, Gbagbo a choisi la voie contraire, au risque de plonger le pays dans une guerre civile.

A l'origine du chaos actuel, il y a une personne: Henri Konan-Bédié. C'est lui qui, en tant que président de la Côte-d'Ivoire, a ouvert cette boîte de Pandore que sont les distinctions ethniques pour mieux mettre Ouattara sur la touche. La réforme de la Constitution achevée, on a interdit à Ouattara de se présenter aux présidentielles. Ex-premier ministre, ex-directeur adjoint du FMI, on reproche à Ouattara d'avoir un parent originaire du Burkina Faso et d'être musulman. En un mot, on feint d'avoir oublié que tout un chacun est un accident géographique.

En toile de fond de la lutte sanglante que se livrent les partisans de Gbagbo et Ouattara se poursuit une lutte plus sourde: Américains et Français se livrent à un bras de fer passablement vicieux. Autant les premiers soutiennent Ouattara, autant les seconds sont derrière Gbagbo pour un but identique: asseoir son influence. Ici et là, dans l'Afrique francophone, Washington essaie de réduire le pouvoir de Paris à une peau de chagrin.

En réprimant de manière sanglante les manifestations organisées pour soutenir Ouattara, en distillant le venin raciste de façon soutenue, le président Gbagbo risque fort d'écrire un *remake* du terrible drame rwandais.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



REPRISE DU 21-11-2000

L E T T R E S

Le patrimoine... vivant,
vous avez dit?

Un terme nouveau est apparu dans l'univers culturel de nombreux Québécois à la suite du dépôt du rapport du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec: le patrimoine vivant.

Qu'est-ce donc que ce patrimoine que l'on dit vivant et dont on demande la reconnaissance officielle et la conservation par l'entremise d'une loi sur le patrimoine culturel plus englobante? Le Conseil québécois du patrimoine vivant, qui regroupe des individus et des organismes travaillant pour la préservation, la recherche et la mise en valeur du patrimoine vivant, vous propose d'en découvrir quelques facettes.

En fait, le patrimoine vivant vit grâce aux personnes porteuses de savoirs et de savoir-faire, des conteurs aux chanteurs, aux musiciens, aux danseurs et aux détenteurs de rituels. Il se trouve aussi chez les ébénistes, les forgerons, les artisans du textile et les fabricants d'instruments de musique.

Il se trouve, en fait, chez ces hommes et ces femmes, dans leurs compétences transmises de génération en génération, dans leurs performances, dans leur présence active au sein de leur communauté, dans leur dynamisme professionnel.

Le patrimoine vivant vit aussi dans des activités de recherche (collectes, archives, publications) et dans le champ de la diffusion et de la mise en valeur (festivals, loisirs, éducation).

Domaine vaste s'il en est un, le patrimoine vivant inclut les artistes et artisans traditionnels ainsi que leurs savoirs et savoir-faire. De là sa pertinence puisqu'il constitue un héritage collectif qu'il importe de documenter, diffuser,

protéger et mettre en valeur afin qu'il conserve toute sa vivacité.

Marie-France St-Laurent

Coordonnatrice

Gilles Garand

Président

Conseil québécois du patrimoine vivant

Novembre 2000

On peut espérer qu'entre-temps le Québec sera revenu de ses illusions.

Alain Cavenne

Écrivain

Montréal, novembre 2000

Le réchauffement
de la planète

Je tiens à exprimer ma grande déception au vu du comportement du Canada lors des négociations sur le réchauffement de la planète à la sixième conférence des parties de La Haye, selon les rapports des organisations écologistes présentes (www.fossil-of-the-day.org).

La question du réchauffement de la planète est à mettre au même niveau que les crises de l'eau infectée à Walkerton en Ontario, de la maladie de la vache folle en Europe ou des transfusions de sang contaminé aux hémophiles dans divers pays du monde.

Des intérêts économiques à court terme ralentissent la prise de décisions publiques pour prévenir une crise majeure à long terme touchant l'ensemble de la collectivité.

Le réchauffement de la planète est une certitude. Ses origines, l'industrie pétrolière en grande partie, sont connues aussi. Cependant, à la différence de l'eau à Walkerton, de la maladie de la vache folle et du sang contaminé, les répercussions se feront sentir à l'échelle de la planète.

Rappelons, de surcroît, que l'application du protocole de Kyoto en l'état ne serait qu'un début et non une fin en soi car celui-ci ne ferait que ralentir la progression du réchauffement de la planète, loin de stabiliser la situation.

Charles-Antoine Rouyer

Journaliste

Toronto, 26 novembre 2000

Déçu des résultats
électoraux

Je suis, comme beaucoup d'autres (dont bon nombre ne sont pas allés voter, peut-on penser, mais il est trop tard pour les regrets), extrêmement déçu des résultats des dernières élections fédérales.

Le Québec vient de se tirer dans le pied et il est à craindre que le Québec ait à payer cher le vote de confiance qu'il vient d'accorder à Jean Chrétien et à «son équipe» — les Stéphane Dion, Pierre Pettigrew, Denis Coderre et compagnie. Heureusement, il reste Paul Martin, sur l'honnêteté et le bon sens duquel on pourra toujours compter — mais pour combien de temps encore?

Vraiment, il faut être au Québec pour que, soudain, un débat sur les fusions municipales se transforme en guerre à finir entre souverainistes et fédéralistes.

Et il faut être Québécois et naïf pour croire que les libéraux à Ottawa, après tout le mal qu'ils ont déjà fait, ne tireront pas prétexte de leur majorité de voix au Québec pour nuire encore davantage aux intérêts du Québec, pour le mettre à genoux.

Une seule consolation: fort de sa victoire et imbu de pouvoir comme il l'est, M. Chrétien risque d'être encore au poste si jamais le PQ lance un référendum en 2003.

LIBRE OPINION

Nouveau bulletin : vitrine de la réforme

MONIQUE SÉGUIN

Présidente de l'Alliance des professeures
et professeurs de Montréal

Depuis plus de deux mois, l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal multiplie les interventions publiques dans le but d'alerter les parents sur les ratés de la réforme de l'éducation, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages et du bulletin.

Au cours des deux dernières semaines, les parents de milliers d'élèves du préscolaire et des 1^{re} et 2^e années du primaire ont eu droit à un avant-goût des changements provoqués par la réforme de l'éducation lors de la remise des bulletins. Les commentaires formulés à cette occasion par les parents et les enseignants sont presque unanimes: le jargon utilisé dans le nouveau bulletin de la réforme et les objets d'évaluation sont incompréhensibles.

La première question à se poser n'est pas comment on doit évaluer les élèves mais plutôt sur quoi ils doivent être évalués. Or tous ont pu constater que les bulletins évaluent uniquement et exclusivement la progression des compétences. Ils ne laissent aucune place pour rendre compte aux parents de l'acquisition des connaissances, pourtant un préalable essentiel à l'acquisition de compétences. La question d'utiliser des chiffres ou des lettres dans le bulletin devient donc secondaire si la mesure du niveau des connaissances des élèves est exclue de l'évaluation.

Alors, pourquoi le bulletin ne rend-il pas compte de l'acquisition des connaissances? Tous conviendront que le bulletin se devait d'être conforme à la politique d'évaluation des apprentissages du MEQ. Cette politique a été rendue publique très discrètement par le mi-

nistère il y a trois semaines. À sa lecture, on y constate que l'évaluation des élèves doit se faire uniquement sur la base de l'acquisition des compétences et que l'évaluation des élèves sur leur niveau d'acquisition de connaissances est même interdite. C'est que les programmes ne font pas de place aux compétences.

La source du problème se situe donc dans les programmes. Et ces nouveaux programmes sont au cœur de cette réforme de l'éducation, qui vise l'ambitieux objectif de la réussite à 100%. Une réforme qui avait pourtant été réclamée par les enseignants afin de réduire les taux effarants d'échec et de décrochage scolaires. Mais, au lieu de prendre les moyens pour régler ces problèmes, le MEQ a plutôt choisi de les camoufler, de les cacher derrière des concepts ou des lettres qui ne permettent pas de constater l'échec. Les bulletins de la réforme ne rendent maintenant compte que de la progression de l'élève et non plus de l'atteinte des objectifs des programmes d'études.

Le MEQ propose donc, comme solution au taux élevé d'échec scolaire, d'éliminer le constat d'échec et le recours au redoublement pour les élèves qui n'ont pas atteint le niveau d'apprentissage requis en fin d'année. Le tout étant justifié par le fait que l'apprentissage de l'élève est un processus en constante évolution et que l'échec nuit à l'estime de soi.

Le sous-ministre à l'Éducation, Robert Bisailon, a précisé la position du ministre lors d'une entrevue radiophonique avec Michel Labombe, diffusée sur les ondes de Radio-Canada samedi dernier: «Comme dans tous les pays occidentaux actuellement, on a fixé la fin de la scolarité de base minimale en secondaire 3. [...] Après le secondaire 3, un enfant peut se diriger en secondaire 4 et 5 pour faire des études supérieures, dans le but d'avoir son diplôme d'études

secondaires. Après le diplôme d'études secondaires, c'est dans le but d'aller à l'université ou en formation professionnelle, et c'est ce que prévoit la loi.»

Est-ce que le ministère est en train de concevoir un nouveau diplôme terminal de secondaire 3? Les indices le laissent pressager. Il faut savoir que le taux de décrochage est très élevé après le secondaire 3. Or, s'il y a un diplôme terminal de secondaire 3, les statistiques de décrochage scolaire chuteront considérablement.

Notre avis, cette réussite ne voudra plus rien dire puisque le succès et la promotion deviendront automatiques et acquis sans effort. Ce succès sera cependant lourd de conséquences pour les élèves qu'on aura nourris de l'illusion de la réussite au cours de tant d'années, le jour où ils voudront mais ne pourront, faute des acquis nécessaires, poursuivre des études plus poussées. L'analyse des pièces maîtresses de la réforme, la Loi sur l'instruction publique, le régime pédagogique, la politique d'évaluation des apprentissages ainsi que les nouveaux bulletins confirment que l'échec et le redoublement des élèves ne seront plus possibles avant la fin de la 6^e année du primaire et, si c'est le cas, sur demande expresse des parents. L'objectif du ministère n'est plus d'instruire les élèves sur la base d'une solide acquisition de connaissances mais de les rendre fonctionnels en s'appuyant sur des programmes axés strictement sur l'acquisition de compétences.

Cette réforme est bancal. L'ajout d'une simple colonne de chiffres au bulletin ne résoudra rien. Ce sont des pans entiers de cette réforme, à commencer par le contenu des programmes d'études, qui doivent retourner à la planche à dessin pour que l'enseignement soit principalement axé sur l'acquisition de connaissances.

IDÉES

Le débat sur le bulletin ne doit pas faire dérailler la réforme des programmes

JEAN-PIERRE PROULX

Professeur à la faculté des sciences
de l'éducation de l'Université de Montréal

Le Québec mène depuis quelques semaines un vigoureux débat sur le bulletin scolaire. S'agissant de l'élément le plus familier de la réforme en cours des programmes d'études du primaire et du secondaire, l'intervention récente et inattendue du premier ministre sur ce thème est venue dramatiser ce débat. Depuis, celui-ci dérive parfois dans la raillerie et la dérision. Haro sur les «petits bonhommes» des bulletins descriptifs, mais haro aussi sur les «compétences transversales». Bref, le train risque de dérailler, emportant avec lui bulletins et programmes.

Pourtant, l'importance des enjeux doit nous inciter à mener ce débat de la manière la plus rationnelle possible. Il y a en effet beaucoup à perdre ou à gagner. Nous insisterons ici sur trois types d'enjeux: les premiers sont de nature politique et juridique; les deuxièmes concernent la qualité de la communication en milieu scolaire; le troisième est proprement pédagogique et porte sur le fond: la réforme méritait-elle d'être poursuivie?

Les enjeux politiques et juridiques

Un premier enjeu a donc trait à la remise en question de décisions de l'Assemblée nationale (et non pas du ministre) à l'automne 1997. Jusque-là, et depuis au moins 1988, la responsabilité d'arrêter les modalités de production des bulletins des élèves relevait de chacune des commissions scolaires. En adoptant la loi 180 en 1997, le législateur a jugé opportun de la remettre aux conseils d'établissement.

Les médias alimentent donc la confusion en braquant les projecteurs sur le ministre de l'Éducation. En publiant, il y a quelques semaines, des modèles de bulletins, ce dernier n'a rien imposé puisqu'il ne peut le faire. Il a suggéré et, sauf erreur, ces bulletins ont été préparés par des commissions scolaires.

Soyons plus précis. Les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire (il s'agit de deux règlements adoptés par le gouvernement) édictent que le bulletin doit fournir «les résultats obtenus pour chaque matière». Sans plus. Le «comment» est renvoyé au conseil d'établissement qui, dit la Loi sur l'instruction publique, «approuve les modalités d'application du régime pédagogique proposées par le directeur de l'école». Autrement dit, l'initiative revient au chef d'établissement. Autre élément capital, celui-ci, précise la loi, doit élaborer sa proposition «avec la participation des membres du personnel de l'école». On reconnaît ainsi la primauté de la compétence pédagogique du personnel éducatif et son droit d'initiative, les parents exerçant plutôt un pouvoir de contrôle.

Or des voix s'élèvent pour ramener à Québec la décision sur le type de bulletins que chaque école devrait utiliser, comme au temps du petit bulletin jaune du Département de l'instruction publique. Ce faisant, on remettrait en cause non seulement le choix politique de 1997 de décentraliser le plus possible les décisions pédagogiques à l'école mais aussi l'amorce d'un partenariat plus étroit entre parents et éducateurs sur un point qui concerne hautement les uns et les autres.

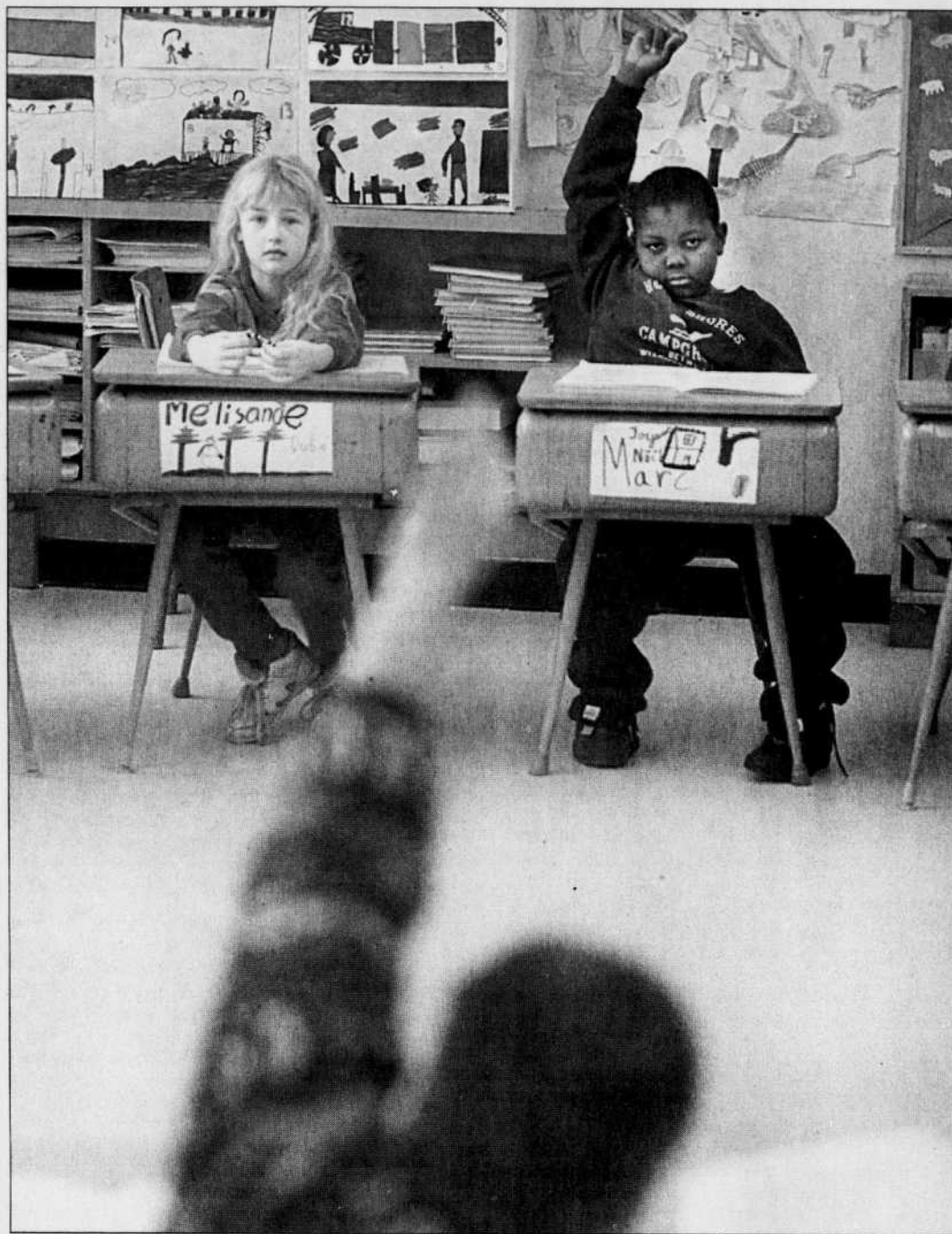
Pour justifier cette remise en question, on invoque la trop grande diversité et la confusion qu'entraînerait la décentralisation. Mais en même temps, le débat sur les mérites respectifs du bulletin traditionnel et du bulletin descriptif révèle, au-delà de ses aspects techniques et «communicationnels», l'existence d'un conflit de valeurs qui porte en particulier sur la compétition en milieu éducatif. Cependant, s'agissant des valeurs, les parents ne partagent pas tous les mêmes. D'autres, par exemple, privilégient la coopération.

Le rôle d'un pouvoir politique est d'arbitrer les conflits de valeurs dans le cadre d'une délibération démocratique. La question est de savoir lequel est le mieux placé pour ce faire. En l'espèce, il est probable que si la décision doit être prise par le ministre, elle sera vraisemblablement la même pour tous et que la délibération préalable sera faite en grande partie par ses fonctionnaires. En revanche, si elle est prise par le conseil d'établissement, elle devra l'être en cohérence avec les orientations et les valeurs qui fondent le projet éducatif de l'école ainsi qu'en partenariat, c'est-à-dire par les parents et les professionnels de l'éducation. Assumée localement, elle est susceptible de mieux convenir à chaque milieu.

Avant, donc, de rapatrier à Québec un pouvoir que l'on vient à peine de remettre aux écoles, il y a lieu de réfléchir plus profondément aux conséquences, en particulier à l'affaiblissement d'un partenariat scolaire encore jeune. Mais si l'on juge pertinent de conserver le pouvoir déjà consenti au conseil d'établissement, il faudra aussi contrer les effets potentiellement pervers de cette décentralisation. Il y a place ici à la réflexion et à l'invention. Par exemple, la concertation interécoles est tout à fait imaginable. C'est même un rôle tout indiqué pour une commission scolaire.

Les enjeux relatifs à la communication en milieu scolaire

Les médias s'en sont par ailleurs donnés à cœur joie ces derniers temps pour dénigrer la langue de certains modèles de bulletins descriptifs. Il faut le dire sans détour: qu'ils soient «formatés» à Québec ou localement, qu'ils soient traditionnels ou descriptifs, ils se doivent d'être clairs et simples. Cela tombe sous le sens. L'enjeu est important: les enfants seront perdants si le bulletin qui rend compte de leurs résultats est incompréhensible, rendant ainsi impossible la rétroaction parentale.



L'enjeu est important: les enfants seront perdants si le bulletin qui rend compte de leurs résultats est incompréhensible, rendant ainsi impossible la rétroaction parentale.

Les concepteurs des nouveaux programmes, pour la plupart des enseignants experts dans leur discipline, doivent éviter de verser dans une langue absconse. Manifestement, ils n'ont pas parfaitement réussi à éviter cet écueil. Leurs propres collègues le disent.

Mais le bulletin doit aussi fournir des données pertinentes pour les parents et les élèves. Cette pertinence est aussi fonction des valeurs de chacun. On touche ici au fond du débat. Pour plusieurs, ces valeurs sont déjà inscrites dans un modèle prévalant auquel ils sont habitués. Cela leur suffit. «Le premier ministre, déclarait la semaine dernière le ministre Legault, est un parent qui dit qu'il aime bien les bulletins traditionnels avec des chiffres. [...] Moi, le premier, je peux comprendre puisque j'ai eu des chiffres quand j'étais jeune.» Soit, mais la question est de savoir si le modèle prévalant est toujours le plus approprié. Ceux qui sont favorables aux bulletins descriptifs pensent que non et présentent des arguments sérieux. Aussi, dans ce débat ou les opinions varient, faut-il que le ministre tranche ou fait-il laisser à chaque école le soin de décider de la formule qui répond le mieux aux valeurs, aux attentes et aux besoins des enseignants et des parents? Et, en pareille matière, pourquoi les compromis seraient-ils impossibles?

Mais l'enjeu de la qualité de la communication porte aussi sur la langue des programmes. Ici, on ne peut juger celle-ci à la même aune que celle des bulletins: les premiers sont destinés aux parents, et les seconds, aux enseignants. Chaque profession génère les mots, parfois spécialisés, dont elle a besoin pour rendre compte de son action et des connaissances, principes, valeurs et postulats qui la fondent. Cela vaut aussi pour la profession enseignante. La loi fait du reste un devoir à ses membres de «prendre les mesures appropriées qui [leur] permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle». Cela inclut la capacité de comprendre la langue de sa profession à mesure qu'elle évolue, comme dans n'importe laquelle.

Cela dit, la compétence professionnelle inclut aussi la capacité de garder son sens critique, y compris à l'égard du langage de son milieu. Les concepteurs des nouveaux programmes, pour la plupart des enseignants experts dans leur discipline, doivent éviter de verser dans une langue absconse. Manifestement, ils n'ont pas parfaitement réussi à éviter cet écueil. Leurs propres collègues le disent.

L'exigence de clarté en éducation repose sur une autre très bonne raison. L'éducation n'est pas que l'affaire des professionnels qui y œuvrent. Elle est un bien éminemment public qui fait l'objet de nos débats démocratiques puisque l'État décide, au nom de tous, ce qui s'enseigne à l'école. Tout en utilisant les mots nécessaires à nommer précisément les réalités pédagogiques, les concepteurs des programmes doivent aussi tenir compte de cette dimension. Et, depuis 1997, s'est ajoutée encore une autre très bonne raison. Dans chaque établissement maintenant, parents et professionnels de l'éducation sont dorénavant des partenaires obligés en ce qui a trait à certaines décisions pédagogiques. Ainsi, le conseil d'établissement approuve les orientations relatives à l'en-

richissement ou à l'adaptation des programmes, voire celles des programmes locaux qu'une école peut se donner. Il approuve même le temps alloué à chaque matière «en s'assurant de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre». Il importe donc de se comprendre.

Quant à la presse, on attend d'elle, lorsqu'elle rend compte d'une activité humaine qui comporte un certain degré de complexité, non pas qu'elle tombe dans la dérision facile mais bien qu'elle consente aux efforts intellectuels nécessaires pour rendre adéquate- ment compte des réalités changeantes. Les journalistes ont réussi à nous expliquer ce que sont des aliments transgéniques. Ils devraient pouvoir expliquer ce qu'est une compétence transversale!

On le constate, la qualité de la langue en milieu éducatif est aussi un enjeu politique puisqu'elle est plus que jamais liée à la qualité de la démocratie scolaire.

Les enjeux pédagogiques

Le débat porte enfin sur le bien-fondé de la réforme. Cette réforme, faut-il le rappeler, vise à favoriser la réussite du plus grand nombre mais aussi à répondre aux attentes qui se sont exprimées vigoureusement au cours des États généraux sur l'éducation de 1995-96 en ce qui touche la triple mission de l'école d'instruire, de socialiser et de qualifier les jeunes pour la vie adulte. Le groupe de travail Inchauspé a ensuite reçu le mandat ministériel de traduire ses attentes en orientations pour les nouveaux programmes. Ce qui fut fait dans le rapport *Réaffirmer l'école* de juin 1997 et que l'autorité politique a fait sien. À partir de là, le ministre de l'Éducation a mis en place des équipes d'enseignants encadrés par quelques fonctionnaires pour la confection des nouveaux programmes.

Le produit est-il à la hauteur des attentes et des orientations qui l'ont inspiré? Les enseignants nous paraissent les témoins les plus autorisés pour répondre. Parmi leurs représentants, on trouve le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, qui regroupe les principales associations professionnelles d'enseignants par discipline. Cet organisme émettait en octobre dernier un avis peu connu dont voici la conclusion:

■ les fondements de cette réforme sont généralement appuyés par les associations professionnelles d'enseignants et d'enseignants et par le CPIQ;
■ les nouveaux concepts et plusieurs composantes nouvelles de la réforme doivent être encore clarifiés;
■ la réforme soulève la problématique du maintien, voire de la consolidation, de la compétence professionnelle du personnel enseignant au regard des approches pédagogiques, du réaménagement des programmes et de l'évaluation des apprentissages;
■ l'implantation stratégique de la réforme mériterait des améliorations et des ajustements.

Bref, cet organisme appuie la réforme quant au fond mais émet, à l'égard tant de sa conception que de sa mise en œuvre, des réserves significatives. Ces enseignants méritent d'être écoutés. Il n'est pas trop tard. La réforme n'est en qu'à ses débuts.

Mener à bien cette réforme en s'imposant les correctifs nécessaires, de fond et de forme, constitue indubitablement un enjeu social important. Elle constitue un test pour la société québécoise: celui de se démontrer à elle-même sa capacité de mener ses projets à terme.

Alain-Robert Nadeau



Freedom et liberté

Freedom est la marque de commerce et le nom d'un logiciel qui permet de naviguer anonymement sur Internet. Qualifié de Rolls-Royce en ce qui a trait à la protection de la vie privée par le magazine *Yahoo* (octobre 2000), Freedom est le produit vedette de la compagnie montréalaise Zeroknowledge. J'ai tout de suite été séduit par l'élégante brochure de Zeroknowledge puisque, en exergue, on trouve reproduit l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme! L'article 12 se lit ainsi: «Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a le droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.»

Mais pourquoi auriez-vous besoin d'un logiciel servant à protéger votre vie privée si, comme le dit l'adage populaire, vous n'avez rien à cacher? Son utilisation n'a-t-elle pas pour effet de créer un refuge pour les pédophiles et les criminels de tout acabit? S'il est probable que les nouvelles technologies de l'information peuvent faciliter la commission d'actes criminels, il serait cependant faux de prétendre qu'elles en sont la cause. Depuis toujours, les criminels utilisent les moyens à leur disposition afin de satisfaire leurs pulsions délinquantes.

Cela n'a cependant pas empêché le Congrès américain et le Parlement canadien de criminaliser l'interception des messages télégraphiques, des communications téléphoniques ou de la correspondance transmise par l'entremise du service postal. C'est un principe fondamental, reconnu depuis fort longtemps, que la correspondance transmise par le service postal ne peut être l'objet d'une inspection — si ce n'est en vertu d'un mandat de perquisition — ou d'un régime de censure étatique. L'interception des communications téléphoniques sans mandat de perquisition constitue, tant au Canada qu'aux États-Unis, un acte criminel passible, au Canada, d'un emprisonnement de cinq ans.

L'interception des messages télégraphiques, qui était fort répandue, dit-on, pendant la guerre de Sécession américaine (1860-65), a été très rapidement criminalisée. Au Québec, encore aujourd'hui, l'article 17 de la Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone punit le télégraphiste, ou toute personne employée par une compagnie de télégraphe, qui divulgue le contenu d'une dépêche privée. Faut-il absolument rappeler que ces moyens de communications ont déjà été de nouvelles technologies? À l'exception du téléphone, les législateurs sont intervenus très rapidement afin de protéger la vie privée des individus.

On doit à un contrebandier d'alcool, Olmstead, l'exception portant sur l'interception des communications téléphoniques. Dans l'arrêt Olmstead (1928), la Cour suprême des États-Unis a rendu une décision très partagée (5-4) qui favorisait l'État au détriment... du contrebandier d'alcool. Le juge Taft, qui avait précédemment été président des États-Unis, avait indiqué que le fait qu'il n'y ait aucune intrusion et que l'objet de la saisie soit un bien intangible faisait en sorte que le Quatrième Amendement (une disposition analogue à l'article 8 de la Charte canadienne qui protège le droit à la vie privée) ne pouvait s'appliquer. En dissidence, le juge Brandeis avait proposé une interprétation large et libérale selon laquelle la protection offerte par cette garantie constitutionnelle devait évoluer afin de s'adapter aux changements technologiques. Il faudra attendre 40 ans avant que la Cour suprême ne répudie ce principe judiciaire dans l'arrêt Katz (1967), lequel a inspiré la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Hunter (1984), qui a expressément consacré le droit constitutionnel au respect de la vie privée en droit canadien.

À l'heure actuelle, tant au Canada qu'aux États-Unis, il semblerait que l'interception des courriels et les immixtions sur le disque dur de votre ordinateur personnel soient parfaitement constitutionnelles. Bref, vous conviendrez avec moi qu'une fois de plus il semble que le droit éprouve certaines difficultés à s'adapter à cette nouvelle technologie qu'est l'ordinateur que l'on qualifie toujours de... personnel. Les données qui se trouvent sur votre disque dur comptent vraisemblablement parmi les plus personnelles que vous ayez: numéro de compte bancaire, transactions faites avec une carte de crédit, lettres personnelles, opinions politiques, etc. C'est d'ailleurs ce qu'a reconnu le juge en chef McLachlin dans l'arrêt Plant (1993), dans lequel elle tenait ces propos: «Les ordinateurs peuvent, et devraient, être des endroits privés, les données qui y sont emmagasinées bénéficiant de la protection juridique qu'entraîne une attente raisonnable quant au respect de la vie privée.» Comment se fait-il alors que l'on puisse impunément recueillir des données sur le disque dur de votre ordinateur personnel?

Récemment, on apprenait que le logiciel jeunesse Lapin malin (pour les enfants à partir de deux ans), que ma fille utilise d'ailleurs, contenait un mécanisme qui permettrait à la compagnie Mattel de recueillir des données pour étudier le comportement de votre enfant. Il faut le dire honnêtement, Freedom de Zeroknowledge, voire tout autre logiciel analogue, permet de réaliser un objectif qui semble échapper actuellement à nos gouvernants. Cette constatation à elle seule suffit à attiser la méfiance des individus qui, pour reprendre une expression populaire, n'ont rien à se reprocher. Mais le mythe est tenace.

alain-robot.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat
et docteur en droit constitutionnel.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Héléne Cardinal, Mario Cloutier et Robert Drouisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Parc (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaina Côté, Marlene Côté, Anouk Hurlbut, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Michèle Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CALMES

Mieux vaut corriger
le tir en cours de route
que risquer le dérapage

SUITE DE LA PAGE 1

Paradoxalement, cet appel à l'aide pourrait bien être une bouée de secours pour le ministre de l'Éducation, François Legault. Ce dernier, cible de critiques nombreuses portant non seulement sur le bulletin mais sur d'autres aspects improvisés de sa réforme, voudrait sans doute faire un geste pour montrer qu'il est sensible aux difficultés sur le terrain. Mieux vaut, en effet, corriger le tir en cours de route que risquer le dérapage.

Le ministre de l'Éducation vient d'ailleurs d'insérer de toute urgence une nouvelle réunion à son agenda fort chargé, demain, qui portera sur le trop célèbre bulletin scolaire. Il tentera de dissiper la confusion qui a entouré la production du bulletin d'automne et peut-être même, qui sait, d'ajuster le tir dans le sens des demandes des enseignants.

De son côté, la FSE a également tout avantage à ce que le gouvernement accède rapidement à ses demandes, sinon la grogne pourrait s'intensifier parmi ses propres membres, notamment à l'Alliance des professeurs de Montréal, qui n'a jamais accepté de jouer le jeu de la réforme. Les positions des différents syndicats seront plus claires demain, à l'issue d'une réunion des délégués syndicaux, à Québec. Mais après trois mois de classe, nombreux sont les enseignants qui continuent de patauger dans une philosophie qui n'a pas été clairement expliquée et qui n'est pas exempte de contradictions.

La réforme, initialement, avait été conçue avec l'espoir d'augmenter la réussite scolaire, qui reste un impossible rêve pour trop d'enfants. D'où la consigne de suivre le rythme de l'enfant plutôt que de le stigmatiser dès la première ou la deuxième année en lui accolant un E. L'idée est généreuse mais se heurte inévitablement à une lancinante question sur la qualité de la formation des enfants. Comment, en effet, ne pas dévaluer le diplôme québécois si l'échec n'est pas permis? Il y a peut-être moyen de diversifier jusqu'à un certain point les formes de réussite afin d'y inclure le plus grand nombre. Telle est la philosophie de la réforme, que ses défenseurs ont eu du mal à expliquer.

Hier, la FSE a précisé qu'un sondage récent auprès des enseignants avait permis de confirmer que le manque de temps et le manque de formation étaient les deux écueils majeurs à l'implantation de la réforme. Sa présidente a parlé d'un essoufflement généralisé. Caprice syndical? Pas si l'on en croit la Fédération des commissions scolaires, qui reconnaît elle aussi que le rythme imposé à tout le réseau a été «essoufflant». Car non seulement la réforme a été précipitée, elle a été enclenchée à la suite de plusieurs années de vaches maigres dont le réseau ne s'est pas tout à fait encore remis. Or, sans soutien systématique aux enfants en difficulté, cette réforme ne pourra jamais prendre son envol.

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans l'article intitulé «Souveraineté assortie d'un partenariat - Un autre sondage confirme l'appui majoritaire», publié vendredi. Il y était dit qu'une enquête Sondagem, dont nous rendions compte jeudi, donnait 41 % d'appui à l'indépendance pure et simple mais que ce chiffre avait été obtenu dans l'hypothèse d'une fermeture totale du Canada anglais aux demandes traditionnelles du Québec. Or la question avait été posée par Sondagem sans préambule. 41 % des répondants ont répondu oui à la question: «Personnellement, voteriez-vous oui ou non à un référendum sur l'indépendance du Québec?». Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RÉUNION

SUITE DE LA PAGE 1

nous voulons que ce soit clair pour toute la population.»

Cette réunion spéciale, qui aura lieu demain matin à Québec, réunira donc non seulement les commissions scolaires et les parents mais aussi les représentants des directions d'école. Elle fait suite à une série de réprobations de la part des parents, à la dénonciation par les médias de certains modèles obscurs de bulletins et aussi à une déclaration du premier ministre Bouchard qui affirmait lui-même clairement son penchant pour les bulletins chiffrés, ajoutant que toute cette histoire de bulletins n'était «pas réglée».

Suivant la ronde, deux fédérations membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont dénoncé hier le fait que la réforme entraîne un surcharge de travail pour les enseignants. Par voie de sondage, un échantillon d'enseignants membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement ont indiqué que le manque de temps était le principal écueil de l'implantation de la réforme (74 % des répondants). 66 % ajoutent que la formation qu'ils ont reçue est insuffisante pour leur permettre de bien appliquer la réforme, plusieurs pointant en outre la nouvelle forme de bulletin comme une des sources d'insatisfaction.

«C'est certain que faire un bulletin descriptif, c'est plus de travail parce qu'on a un suivi plus personnalisé de chaque enfant», répond le ministre de l'Éducation. Les enseignants nous disent qu'ils sont épuisés mais nous leur avons clairement indiqué qu'ils pouvaient al-

ler à leur rythme, de façon graduelle, et se donner jusqu'en juin 2001 pour implanter la réforme.» François Legault juge donc que l'une des explications de cette «fatigue» aura peut-être été une action trop rapide de certains enseignants, situation pour le moins ironique lorsqu'on sait que le ministère a dû ardemment défendre cette implantation progressive devant des groupes qui auraient souhaité son report. «Des enseignants sont fatigués? Je leur réponds: prenez ça un petit peu plus mollo pour les prochaines semaines et implantez ça graduellement.»

Quant aux bulletins, le ministre compte sur la consultation actuellement en cours dans le réseau scolaire pour permettre d'éclaircir ses intentions. Il n'exclut pas l'idée d'imposer, au bout de cette consultation, un ou des modèles uniques, comportant peut-être à la fois une portion chiffrée (avec notes et pourcentages), pour évaluer l'évolution de l'enfant dans certaines matières, aux côtés d'une partie plus descriptive, dévolue celle-là à l'acquisition des compétences.

«Qu'il y ait des parents, incluant le premier ministre, qui disent: «Moi, j'aimerais mieux avoir des bulletins chiffrés», ça démontre qu'il faut s'interroger sur la possibilité de l'offrir aux parents qui le veulent», a expliqué le ministre. «Les propos de Lucien Bouchard, ça vient confirmer l'intérêt de certains parents pour l'évaluation. Nous sommes en processus de modification, en train d'implanter un mode d'évaluation des compétences parfois difficiles à évaluer en pourcentage. Mais

est-ce qu'on ne devrait pas garder des notes par matière en plus — pas à la place —, où les gens auraient un résumé chiffré? C'est une question valable...»

Alors qu'il claironne sur tous les toits son souhait de voir des bulletins «clairs, précis et compréhensibles», François Legault reconnaît les «dérives» de certaines écoles — «une petite minorité!» — qui ont employé un langage beaucoup trop complexe pour énoncer les compétences à évaluer. «Mais ce n'est pas parce que, dans certains bulletins, il y a eu des phrases compliquées qu'on va foutre la réforme en l'air!»

S'il avoue aussi qu'il n'est certes pas «idéal» de faire face à la possibilité de retrouver autant de bulletins différents qu'il existe d'écoles (3000), M. Legault compte sur la présence des commissions scolaires pour assurer une certaine uniformité au sein de leurs établissements. La possibilité d'effectuer un sondage auprès des parents pour mesurer leur taux de satisfaction quant aux nouveaux bulletins n'est pas exclue non plus.

Quant au refus de la grande majorité des écoles de la Commission scolaire de Montréal de fixer des cibles quantifiables au sein des plans de réussite exigés par le ministre, M. Legault soutient que l'obtention de la CSDM est unique et qu'il verra à renverser la vapeur au cours des prochains jours. De quelle manière? «On va prendre les moyens qui s'imposent. Mais je vais commencer par la persuasion.»

Avec la Presse canadienne

VIOLENCE

SUITE DE LA PAGE 1

est de plus en plus violente et spectaculaire, prenant la forme de règlements de comptes, de fusillades dans des écoles, de drames familiaux ou de crimes passionnels.

«C'est parce qu'on la reconnaît et qu'on la nomme beaucoup plus, analyse Ann Pâquet-Deehy, professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal. Il est difficile de savoir si c'est parce qu'on la tolère moins ou si c'est parce qu'on la dénonce plus. [...] Mais une chose est sûre, on remarque que les femmes qui demandent de l'aide ont vécu plus d'un type de violence (inceste, violence physique et psychologique). Et de plus en plus, on découvre une concomitance entre la violence faite aux femmes et celle faite aux enfants.»

Une étude de Statistique Canada révélait le mois dernier que le nombre de harcèlements avait grimpé de façon dramatique au cours des dernières années. De 1996 à 1999, les cas de personnes suivies ont augmenté de près du tiers, passant de 4071 à 5382 incidents. De ce nombre, 75 % des victimes sont des femmes et la plupart d'entre elles ont été suivies et harcelées par un ex-conjoint.

Aux États-Unis, une étude similaire effectuée par le Bureau de la violence contre les femmes a fait état du même phénomène en 1998. S'appuyant sur des témoignages de 8000 hommes et 8000 femmes, l'organisme fédéral affirme que ce type de harcèlement touche environ huit millions d'Américaines au cours de leur vie. Plus particulièrement, 52 % de ces femmes ont entre 18 et 29 ans. Et elles ont subi diverses formes de harcèlement: espionnage, surveillance à l'extérieur du domicile ou au travail, appels incongrus, vandalisme, menaces de tuer un animal de compagnie, en plus d'être suivies dans la rue. «Le harcèlement est de plus en plus commun et devrait être traité comme un important problème social», note le bureau américain dans son rapport au département de la Justice.

La violence envers les femmes est encore étroitement liée à la violence conjugale. En 1997, l'Institut de la statistique du Québec soulignait qu'au moins 11 559 femmes ont été victimes de violence conjugale et 58 d'entre elles ont été victimes de meurtre ou de tentative de meurtre par leur conjoint ou leur ex-conjoint. En 1998, une recherche menée par le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal allait plus loin: les chercheurs évaluaient qu'entre 100 000 et 190 000 Québécoises étaient victimes d'une violence qui pourrait être punie par la loi.

«On a l'impression que la violence n'a pas nécessai-

rement augmenté mais qu'elle n'a pas baissé non plus. Les maisons que l'on dirige sont toutes aussi pleines que par le passé», souligne Louise Riendeau, conseillère au Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

Et la violence conjugale débute de plus en plus jeune. Triste reflet de cette réalité, l'été dernier, deux jeunes filles (Chrystelle Lavigne-Gagnon et Joëlle Delage) ont été assassinées par leur ancien amoureux. «Mais elles avaient eu le bon réflexe de mettre rapidement fin à une relation de violence», glisse Louise Riendeau. Ce qu'il faut maintenant, c'est qu'on raffine nos approches et nos outils pour protéger les victimes de violence en reformant le plus possible les mailles du filet.»

Pour Maryse Rinfret-Raynor, directrice du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence faite aux femmes de l'Université de Montréal, le drame de la Polytechnique a été un élément déclencheur. «La violence que subissaient les femmes n'était pas sur la place publique avant.» Elle souligne que, depuis, le gouvernement québécois a mis en place une politique interministérielle sur la violence conjugale et qu'il déposera sous peu une politique sur les agressions à caractère sexuel.

«Plus on en parle et plus on est à même de conscientiser les gens sur le fait que les comportements violents sont inacceptables et qu'on doit les dénoncer, croit Mme Rinfret-Raynor. Et, même s'ils sont encore insuffisants, on offre de plus en plus de services pour les victimes et les agresseurs. Comme société, on envoie ainsi un message.»

Un message qui fait écho à Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Klucznik Widajewicz, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault et Annie Turcotte. Un écho qui rappelle aussi qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Activités d'aujourd'hui:

- de 7h45 à 9h, 14 femmes seront honorées lors d'un déjeuner spécial de la Campagne du ruban blanc à l'hôtel Reine-Elizabeth;
- à 10h, cérémonie à l'auditorium du Centre des femmes (3585, rue Saint-Urbain);
- à 13h, manifestation de la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence à la place du 6-Décembre (angle Decelles et Queenmary);
- à 20h, 4^e édition du spectacle *Le cran de la dire* au Spectrum de Montréal.

ANTIGANGS

SUITE DE LA PAGE 1

S'ils remettent la loi en question, M^e Bouchard et ses quatre collègues de la défense risquent de provoquer une intervention de la Couronne fédérale dans le procès. Le comité des litiges du ministère de la Justice envisage en effet de s'immiscer dans ce débat très pointu. Il suffirait que la défense lui ouvre la porte...

M^e Bouchard en est bien conscient. La carte très ennuysée de la constitutionnalité est la dernière qu'il est prêt à jouer. «J'aimerais gagner ma cause sans être obligé de le faire, et j'en suis capable. [...] La preuve ne révèle pas que ces gens auraient commis des actes criminels sous la direction des Rock Machine», a-t-il dit en entrevue.

La défense n'a pas les reins assez solides pour se lancer dans une contestation de la loi, reconnaît par ailleurs Jacques Bouchard. Un tel débat nécessite un travail colossal, le recours à des spécialistes et beaucoup d'argent.

Paradis en prison

Philippe Côté, Alain Dubuc, Mario Filion, Simon Lambert, Sylvie Landry, François Laporte, Daniel et Eric Leclerc ont été arrêtés avec Peter Paradis pour trafic de drogue au terme d'une minutieuse enquête. La preuve repose sur plus de 30 000 heures d'écoute électronique, une quarantaine de perquisitions, 100 heures de filature et l'aide précieuse du transhuge Peter Paradis.

Après un témoignage d'une semaine et un contre-interrogatoire d'une journée, l'ex-caïd de Verdun est retourné hier à l'anonymat de la prison. Il purge une peine de 12 ans (cinq ans pour trafic de drogue et sept ans pour gangstérisme) après avoir plaidé coupable le 15 février dernier. Il s'est avoué coupable de gangstérisme après avoir été convaincu par la Couronne que ce geste permettrait d'asseoir la jurisprudence de la nouvelle loi adoptée en 1997.

Premier Canadien condamné pour gangstérisme, M. Paradis pourrait aussi être le seul. En contre-interrogatoire lundi, M^e Bouchard a amené Peter Paradis à décrire le piètre état de santé des Rock Machine après quatre ans de guerre assassine contre les Hells Angels.

Au moment de son arrestation, Peter Paradis volait ses regards à l'épicerie tellement il était fatigué. Membre en règle des Rock Machine, il dirigeait pourtant un réseau de revendeurs bien implanté

dans les rues de Verdun. M. Paradis a reconnu qu'il ne rendait plus de comptes à personne vers la fin de 1998. Il n'avait plus à partager les profits de la vente de drogue au sein des Rock Machine. Il n'entretenait d'ailleurs presque plus de relations avec les autres membres de l'organisation. De toute l'année 1999, il n'a jamais payé la cotisation mensuelle normalement exigée aux membres. Le jour de son enquête préliminaire, le 10 janvier 2000, il a réclamé la prison parce qu'aucun de ses acolytes n'était en mesure d'assurer sa sécurité dans la rue. Contrairement aux pratiques habituelles, il n'a obtenu aucune aide financière des Rock Machine pour affronter la justice avant qu'il ne devienne délateur.

Avec de telles révélations, il est difficile de croire que les Rock Machine formaient encore un gang au sens de la loi à Verdun, estime l'avocat Jacques Bouchard.

M^e Bouchard doute par ailleurs de l'efficacité de la loi. «En ce qui me concerne, elle est inapplicable. C'est extrêmement difficile pour la Couronne d'en faire la preuve.»

Le procureur de la Couronne Jean-Claude Boyer a lui-même avoué par le passé que la nouvelle législation «ne fonctionne pas». Il n'était d'ailleurs pas question de porter des accusations de gangstérisme au départ. M^e Boyer a déjà affirmé en public que des corps policiers ont exercé des pressions pour que la loi antigangs soit testée sur les associés des Rock Machine.

Pour obtenir des condamnations pour actes de gangstérisme et participation à un acte de gangstérisme, la Couronne doit prouver les accusations de trafic de stupéfiants, démontrer que ces actes illicites ont été réalisés au profit ou en association pour le gang et établir que c'est un gang, c'est-à-dire un regroupement d'au moins cinq personnes qui commettent ou ont commis des crimes passibles de plus de cinq ans de détention au cours des cinq dernières années.

La loi antigangs subira peut-être un autre test dès l'an prochain. En Mauricie, des accusations de gangstérisme seront probablement portées contre des membres des Blatnos, une filiale des Hells Angels. Coïncidence, un des avocats de Maurice Boucher, M^e Gilbert Frigon, a assisté en partie au témoignage de Peter Paradis la semaine dernière.

Le procès des huit revendeurs de Verdun reprendra jeudi au Palais de justice de Montréal. La Couronne fera entendre six témoins avant de compléter sa preuve. La défense n'appellera personne à la barre.

UPA

SUITE DE LA PAGE 1

répondre à des questions portant sur tous ces sujets, questions posées par des journalistes de divers médias. Par exemple, une dépêche en provenance de l'Ouest mentionnait que la National Farmers Union demandait l'interdiction des cultures d'OGM. L'UPA est-elle d'accord avec cette position? M. Pellerin répond que l'UPA fait partie de la Fédération canadienne de l'agriculture et non de la National Farmers Union, une petite association, ajoutant que l'UPA n'est pas d'accord avec cette interdiction. De toute évidence, la salubrité des aliments semble ici en voie de prendre une importance qui rappelle ce qui s'est passé en Europe depuis quelques années.

Le président de l'UPA rappelle notamment que le Québec ne produit en une année que l'équivalent de six semaines de consommation de bœuf et que tout le reste vient de l'Ouest canadien et d'autres pays. Il appartient donc au système canadien d'assurer que ces aliments répondent à toutes les normes de salubrité, un système qu'il n'est pas enclin à contester, soulignant que, depuis plusieurs années, ce système a fait la démonstration de son efficacité. Il y a déjà eu du bétail importé de Grande-Bretagne qui a été complètement détruit après l'apparition des cas de maladie de la vache folle. Il y a aussi eu élimination de troupeaux d'agneaux dans le Bas-Saint-Laurent, il y a quelques années.

Il n'en reste pas moins que toute cette attention médiatique préoccupe de plus en plus les producteurs. L'UPA elle-même a mené des études pour évaluer les impacts des OGM sur la production et à tous les jours dit que si les consommateurs ne voulaient pas d'OGM dans les produits, les producteurs n'en produiraient pas. L'UPA s'est également penchée sur la perception du public. Dans les milieux agricoles, on attache de plus en plus d'importance à la traçabilité, c'est-à-dire au fait de pouvoir identifier le produit à toutes les étapes de la production. Il existe déjà des certifications biologiques dans les productions horticoles mais on n'en est pas encore là dans la production animale.

Lors des discussions au congrès cependant, on parle davantage du droit de produire et de certaines modifications à la loi 23 pour mieux encadrer ce droit que certaines municipalités se montrent trop réticentes à respecter.

D'ailleurs, l'UPA a présenté lundi un mémoire sur les fusions municipales dans lequel elle dit ne pas s'opposer à la réforme dans la mesure où des garanties seront données au monde agricole pour assurer un véritable contrôle des pressions de l'urbanisation sur le territoire agricole. L'UPA a plutôt mal réagi au rapport Brière, qui propose un moratoire sur la production porcine en attendant que la protection de l'environnement soit mieux assurée. À ce propos, M. Pellerin a repris un principe retenu de ses cours de psychologie, à savoir la théorie du renforcement positif, qu'il a résumé ainsi: «C'est le contraire d'un coup de pied au cul. C'est une bonne tape dans le dos.» Le président estime que les producteurs méritent cette tape dans le dos pour le travail accompli depuis quelques années. L'an dernier, le portrait agroenvironnemental de 18 000 fermes a été complété. Demain, un plan d'action sera présenté. Il existe aussi 4000 producteurs impliqués dans près de 80 clubs agroenvironnementaux que plus de 150 professionnels à temps plein aident à faire fonctionner. Ces producteurs assument le tiers des coûts. C'est là le noyau dur qui continuera de prendre de l'ampleur et qui fera évoluer par son exemple tous les producteurs agricoles vers le développement durable. Telle est la stratégie de l'UPA.

Et les motoneiges au Lac-Saint-Jean? «Si l'industrie touristique et les producteurs agricoles se mettent ensemble pour parler au monde municipal, il y aura de la motoneige cet hiver», a laconiquement répondu M. Pellerin. C'est le droit de produire contre le droit de circuler à motoneige.

Les fruits du crime

Toronto (PC) — Le gouvernement conservateur ontarien a déposé hier un projet de loi contre le crime organisé qui permet notamment de confisquer les profits découlant d'activités illégales sans qu'il y ait eu condamnation au criminel. Si elle est adoptée, la loi de 2000 sur la lutte contre le crime organisé et autres activités illégales autorisera la province à «immobiliser, saisir et confisquer» le produit du crime organisé, à indiquer le procureur général, Jim Flaherty. «Chaque jour, le crime organisé fait des victimes chez les gens ordinaires», a déclaré M. Flaherty en déposant le projet de loi à l'Assemblée législative. Il est temps que le crime organisé rende ces profits illégalement acquis à ses victimes.» La législation — une première au Canada — autorise la province à profiter de recours civils pour saisir des biens afin de mettre des bâtons dans les roues du crime organisé, qui coûte aux Canadiens jusqu'à neuf milliards par an, a dit M. Flaherty.